



Commune de St Marcel en Dombes

Rapport de présentation du P.L.U. (révision POS)

PLU approuvé

juillet 2006

ou pour rester annexé à la
délibération du 4 juillet 2006

L'ADJOINT DÉLÉGUÉ



Michel LAPALU
paysagiste
urbaniste
13 rue de Belfort
69004 Lyon
tél: 04.72.00.27.24
fax: 04.72.07.00.33
mail: lapalu@wanadoo.fr



Eléments du porter à connaissance

I. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

St Marcel, une commune du département de l'Ain	p.1
La DTA (Directive Territoriale d'Aménagement)	p.1
Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)	p.2
La communauté de communes	p.2
La Dombes	p.3
Géomorphologie	p.3
Historique	p.3
Climat	p.3
La Dombes : état actuel de l'environnement	p.4
Les étangs : les différents milieux	p.4
Fonctions des étangs	p.5
Menaces actuelles sur les étangs	p.6
Cours d'eau	p.7
Forêts	p.7
Milieux agricoles	p.7
Inventaires et protection du patrimoine naturel	p.8
Bilan Environnement	p.9
La Dombes : Paysage	p.10
Etangs	p.10
Végétation	p.10
La Dombes : Données socio-économiques	p.11
Démographie	p.11
Habitat	p.11
Emploi	p.12
La Dombes : Activités	p.13
Agriculture	p.13
Pisciculture	p.13
Chasse	p.14
Commerces, services	p.14
Activités Industrielles et artisanales	p.14
Tourisme	p.14



La Dombes : Equipements	p.17
Equipements scolaires	p.17
Bureaux de poste	p.17
Etablissements hospitaliers	p.17
Gendarmeries	p.17
Loisirs	p.17
La Dombes : Transports, déplacements	p.18
Axes routiers	p.18
Accidentologie	p.18
Transports en commun	p.18
Bilan Dombes - Enjeux	p.19

II. ANALYSE DE L'ETAT EXISTANT : ST MARCEL EN DOMBES

Présentation de la commune	p.20
Historique	p.20
Géographie	p.21
Climat - Pluviométrie	p.21
Analyse paysagère	p.22
Le Sud-Est de la commune	p.22
Le Nord-Ouest de la commune	p.22
Le bourg : morphologie	p.23
Analyse architecturale et urbaine	p.24
Le bourg	p.24
Le quartier de l'église	p.25
Le secteur des équipements publics	p.25
Les environs de la halte ferroviaire	p.26
Les zones pavillonnaires	p.26
Les logements collectifs (ZAC des Tamaris)	p.26
Les habitations isolées, les hameaux	p.27
La traversée du bourg par la RN83	p.28
Bilan	p.29
Données socio-économiques	p.30
Démographie	p.30
Associations	p.30
Habitat-Logement	p.31
Emploi	p.33
Activités	p.34
Agriculture	p.34
Pisciculture	p.34
Commerces, services	p.34
Activités industrielles et artisanales	p.35
Tourisme	p.35
Bilan	p.36



Equipements collectifs (publics et privés)	p.37
Centre-bourg	p.37
Quartier de la gare	p.38
Proximité pisciculture	p.39
Extrémité Nord du bourg	p.39
Espaces publics	p.40
La RN83	p.40
Les rues	p.40
L'espace autour de l'église	p.40
L'espace vert à côté de l'église	p.40
Le square au sein de la ZAC	p.40
La place des Marais	p.40
Le terrain multisport	p.40
Réseaux et infrastructures	p.41
Déplacements	p.41
Voirie	p.41
Accidentologie	p.41
Stationnement	p.42
Réseau ferroviaire	p.42
Transports scolaires	p.42
Circulation piétonne le long de la RN83 et alentours	p.43
Alimentation en eau potable	p.44
Assainissement	p.44
Eaux usées	p.44
Eaux pluviales	p.44
Déchets	p.44
Finances locales	p.45
Prévisions démographiques	p.46
Prévisions économiques	p.46
Environnement : état actuel	p.47
Géomorphologie	p.47
Etangs, cours d'eau	p.47
Haies	p.47
Bois, bosquets	p.47
Milieu agricole	p.48
Mesures d'inventaire et de protection	p.48
Risques naturels	p.49
St Marcel en Dombes : Bilan - Enjeux	p.50
Enjeux - Parti d'aménagement	p.51
Qualité du paysage et du patrimoine	p.52
Influence du parti d'aménagement sur l'environnement	p.54



Eléments du porter à connaissance

Le PLU de St Marcel en Dombes doit prendre en compte :

1/ les prescriptions nationales ou particulières

2/ les projets d'intérêt général

3/ les servitudes d'utilité publique :

- servitude aéronautique de l'aérodrome Lyon - St Exupéry / décret interministériel du 12.07.1978
- réseau de télécommunication : servitude PT3, câble n°293 tronçon 01 - Arrêté préfectoral du 20.09.1967
- réseau hertzien : servitude radio-électrique PT2 - 69028604 (PJ) / Armée de terre 12.07.1990
- réseau électrique : servitude I4
 - ligne 400KV - Grosne - St Vulbas Ouest / DUP du 11.06.1957
 - ligne à 2 circuits 400KV St Vulbas - Vielmoulin / DUP du 25.04.1984
 - ligne à 2 circuits 225 KV Boisse - Joux - Macon / DUP du 25.04.1984
- SNCF : ligne Bourg en Bresse - Lyon / servitude T1

Les informations diverses n'ont pas valeur de contrainte supracommunale mais sont des indications utiles à l'élaboration du projet de révision :

- la prise en compte de l'environnement : les ZNIEFF
- les réseaux AEP (Alimentation en Eau Potable) et assainissement, le traitement des ordures ménagères, la réglementation des boisements, etc.
- les assainissements individuels et collectifs, la prévention contre le bruit
- la réception des émissions télévisées : établissement et préservation des conditions normales de réception
- l'enseignement public du premier degré.



I. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

St Marcel, une commune du département de l'Ain

St Marcel se situe entre les villes de Lyon et de Bourg en Bresse, et dépend du département de l'Ain. Cependant la proximité de Lyon (moins de 30 kms) confère à St Marcel de nombreuses relations avec cette ville ainsi qu'avec le Nord du département du Rhône.

La DTA (Directive Territoriale d'Aménagement)

La commune de St Marcel en Dombes est comprise dans le périmètre de la DTA de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (AML).

Le rapport d'études préalables de la DTA détermine cinq orientations pour la métropole lyonnaise :

- participer au positionnement international de la métropole ;
- mettre en place les conditions d'un développement équilibré, respectueux du cadre de vie et pérennisant l'attractivité de ce territoire ;
- renforcer la cohésion sociale ;
- assurer la protection des personnes et des biens au regard des risques naturels et technologiques ;
- garantir la fluidité des échanges nationaux et internationaux, et l'équilibre du système global de transport.

Le rapport d'études préalables fait apparaître quatre territoires à enjeux :

- l'espace interdépartemental autour de l'aéroport de St Exupéry ;
- l'espace intercités St Etienne / Lyon ;
- l'Ouest lyonnais ;
- la Dombes – Val de Saône Sud, auquel appartient **St Marcel en Dombes**.

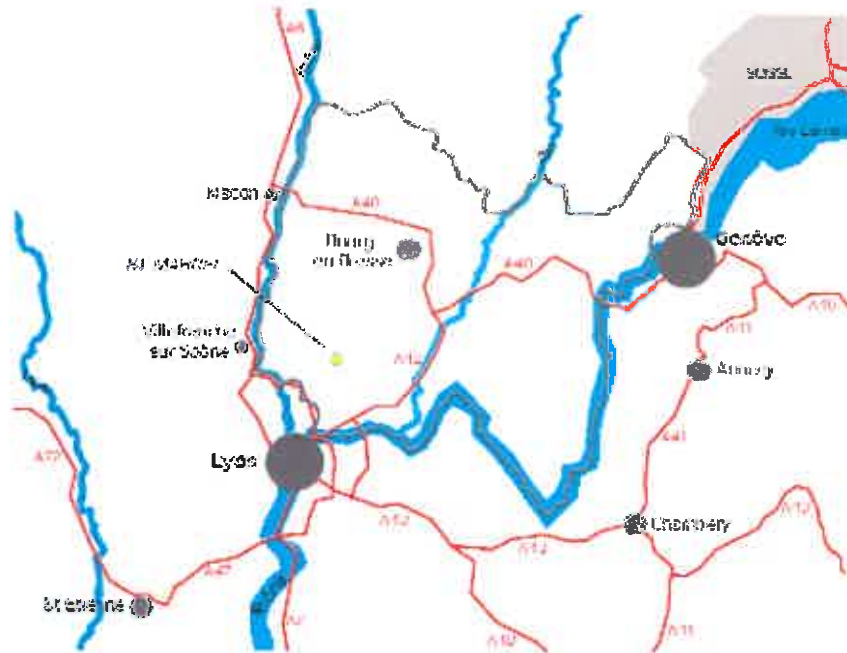
Ce territoire " Dombes – Val de Saône " connaît un développement intense, qui rend les déplacements difficiles et menace les espaces naturels. L'enjeu est donc la **maîtrise de l'urbanisation, tout en protégeant l'environnement et en adaptant les transports**.

Le PLU est un document d'urbanisme qui doit être compatible avec les principes de la DTA. Au regard de la taille et des caractéristiques de la commune, les orientations de la DTA que le PLU de St Marcel va pouvoir développer sont plus particulièrement celles liées au cadre de vie et à la cohésion sociale.

En effet, St Marcel est une commune rurale à l'origine, avec des paysages composés de prairies, de champs et des fameux étangs de la Dombes. Depuis une vingtaine d'années, elle a connu une extension urbaine et démographique importante. Cela a engendré de profondes modifications de l'espace et du fonctionnement de la commune ; en particulier un trafic de plus en plus important sur la RN83 qui traverse le village. Par ailleurs, l'urbanisation des vingt dernières années s'est orientée principalement vers un type d'habitat, la maison individuelle. Cependant a aussi été réalisée une opération de logement collectif social.

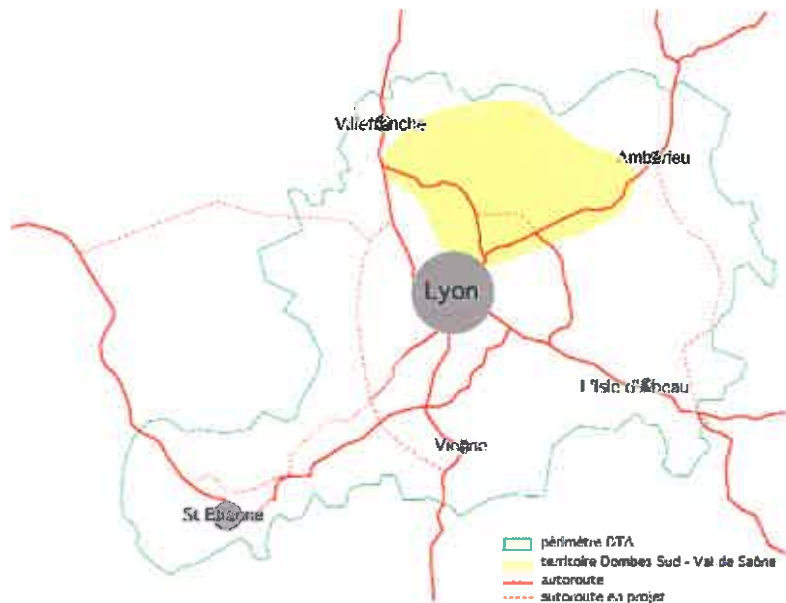
Dans le cadre des objectifs de la DTA, il s'agira :

- d'identifier des secteurs naturels ou agricoles à préserver ;
- de maîtriser l'urbanisation future ;
- de favoriser le renouvellement urbain ;
- de favoriser les transports collectifs ;
- de diversifier l'offre de logement.



Département de l'Ain et localisation de St Marcel

(D'après carte Michelin 1:200.000 n°74)



Périmètre de la DTA et son sous-ensemble "Dombes Sud - Val de Saône"

(D'après site internet: www.rhone-alpes.equipement.gouv.fr)





Périmètre du SCOT - 3 secteurs
(source : Rapport de présentation du SCOT de la Dombes/ en cours d'élaboration
NOVEMBRE 2005
sdp.conseils / Cetylion)

Informations diverses à prendre en compte dans le cadre du SCOT :
(sans avoir de valeur de contrainte supra communale, ces informations sont néanmoins utiles à l'élaboration du projet de révision)

- la prise en compte de l'environnement : les ZNIEFF
 - les réseaux AEP et assainissement, le traitement des ordures ménagères, la réglementation des boisements
 - les assainissements individuels et collectifs, l'hygiène en milieu rural et la prévention contre le bruit
 - la réception des émissions télévisées : établissement et préservation des conditions normales de réception
 - l'enseignement du premier degré
- : fiche statistique récapitulative des effectifs et des locaux.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

NB : L'ensemble des données relatives au SCOT sont extraites des documents contenus dans le Porter à Connaissance du Préfet, communiqué à la commune au début du processus de révision du POS/PLU. Ces documents datent de 1999 pour la majorité. De ce fait, il peut y avoir eu des évolutions depuis ; certaines ont été intégrées.

L'aire du SCOT de la Dombes est constituée de 29 communes et comptait 26 645 habitants environ en 1999. Ce territoire traditionnellement agricole subit de façon croissante un important développement urbain, du fait de son cadre de vie très intéressant et sa proximité de la métropole lyonnaise. Le SCOT (à l'époque Schéma Directeur) a été lancé en 1999 pour répondre à cette situation complexe. En 2001, suite au diagnostic, le livre blanc préconise une attitude "offensive". Il s'agit de trouver un équilibre entre deux voies extrêmes : le développement périurbain banalisé d'une part, la fermeture du territoire d'autre part. L'attitude "offensive" consiste à accepter, tout en tirant parti, les phénomènes de pression foncière, et à protéger le cadre de vie.

Les principaux objectifs retenus sont :

- maîtriser la croissance démographique ;
- favoriser le renouvellement urbain ;
- canaliser les flux dans une approche multi-modale ;
- encourager un développement économique concerté ;
- anticiper et réaliser des équipements publics ;
- assurer un développement harmonieux des activités agricoles dans le cadre d'une volonté de protection et de valorisation des paysages.

La commune de St Marcel a délibéré favorablement sur le projet de SCOT de la Dombes. Les dispositions du PLU devront être compatibles avec les dispositions du SCOT.

La communauté de communes

La communauté de communes Centre Dombes a été créée en 2002. Ses compétences sont les suivantes :

- l'aménagement de l'espace ;
- le développement économique ;
- le tourisme ;
- la voirie ;
- la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les actions mises en place jusqu'alors sont :

Aménagement de l'espace – aménagement du territoire

La communauté de communes participe à l'élaboration de la DTA de l'Aire Métropole Lyonnaise (cf compte rendu d'activités de la communauté de communes Centre dombes, année 2002, p.9) et au Contrat de Développement Rhône-Alpes.

Tourisme

La communauté de communes a instauré la taxe de séjour, pour toute personne hébergée temporairement sur son territoire.

Développement économique

La Taxe Professionnelle Unique a été votée par le conseil communautaire et est effective depuis le 1er janvier 2003. Sa mise en place permet une logique de cohérence territoriale, et non plus de concurrence entre les communes au niveau des activités économiques.

La communauté de communes a le projet d'implanter un parc d'activités sur le territoire de la commune de Mionnay. La zone concernée comprend environ 30 hectares de zones agricoles. Ce site est proposé car il présente l'avantage de la proximité de l'A46, et de la future A432.

Voirie

La communauté de communes prend en charge désormais les voiries définies comme étant d'intérêt communautaire.

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés

La communauté de communes a instauré la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).



Périmètre de la communauté de communes Centre Dombes





Carte de la Dombes

(D'après Carte touristique de l'Ain, édition : Conseil Général de l'Ain)

LA DOMBES

Géomorphologie

La Dombes est constituée par un plateau morainique. Elle appartient à l'extrémité méridionale de la grande dépression de la Bresse. Ce plateau ondulé est légèrement incliné du Sud au Nord. Son altitude moyenne est de 280 mètres, il culmine à 334 mètres au lieu-dit " le Signal " à Chalamont. Il est de nature argilo-siliceuse, et de ce fait très imperméable.

La formation de la Dombes telle qu'on la connaît aujourd'hui remonte aux dernières glaciations. Il y a 25 000 ans, la fonte des glaciers alpins entraîne un relief de creux et de bosses. En effet, sur le passage des glaciers en mouvement se déposent des moraines et des cailloutis, d'une épaisseur moyenne de 20 mètres. Aujourd'hui ces cailloutis constituent un aquifère quasi constant. La nappe alimente plusieurs communes du territoire ; elle a été classée comme aquifère sensible lors des prélèvements de la MISE (Mission InterServices de l'Eau)

Historique

La Dombes a successivement appartenu au St Empire Romain Germanique (IXe - XV^e siècle), à la Savoie (XVI^e - XVII^e siècle) puis à la France : elle fut la dernière communauté à être rattachée au Royaume de France. La Dombes acquiert ses paysages d'étangs au Moyen-Age. L'imperméabilité du sol argilo-siliceux permet alors aux hommes de créer des retenues d'eau en construisant des digues. Les étangs sont donc le fait de l'homme, même s'ils sont installés dans des dépressions naturelles. La production piscicole commence, elle va permettre notamment de palier les carences lors des périodes de disette.

Le mode de gestion des étangs, selon l'alternance évitage-assec, est très particulier et spécifique de la Dombes : le propriétaire du point le plus bas inondait les terres pendant deux ans (évitage), puis l'étang était vidé, le sol était alors fertile et les propriétaires voisins le mettaient en culture pendant un an (assec). Le fruit de la récolte leur appartenait ; la culture principale était l'avoine qui servait notamment à nourrir les chevaux. Les propriétaires des étangs étaient des nobles, des bourgeois et des ecclésiastiques. A partir de la Révolution, l'existence des étangs va être remise en cause : ils sont rendus responsables du paludisme. De plus, la construction du chemin de fer à la fin du XIX^e siècle impose l'assèchement d'un tiers des étangs environ. Cette tendance va s'inverser au début du XX^e siècle. Face à la faiblesse des rendements agricoles et au déséquilibre hydrographique responsable d'inondations, on procède à la remise en eau des étangs. Aujourd'hui, et depuis la fin du XX^e siècle, ils font l'objet de nouvelles convoitises. En effet, de nouvelles activités suscitent pour eux un regain d'intérêt : la chasse, dont les revenus égalent les meilleurs revenus agricoles, ainsi que les activités de loisir.

Climat

La Dombes subit les trois influences : continentale, méditerranéenne et océanique.

- Température

La température annuelle moyenne est de 11°C.

- Pluviométrie

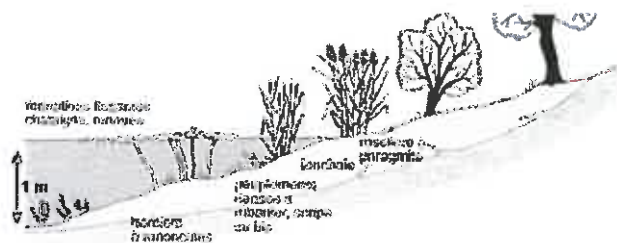
La pluviométrie moyenne s'élève à 900mm/an, la saison la plus pluvieuse étant l'automne. Du fait de la présence des étangs, l'air est souvent humide.

En été les orages sont fréquents. Cependant, certaines années, les sécheresses entraînent une évaporation de 2 cm/jour, ce qui peut avoir des conséquences très néfastes sur la pisciculture.

- Vents

Les vents dominants sont les vents du Sud et du Nord.





Les différents milieux liés aux étangs

M i l i e u a q u a t i q u e



Guifette moustac



Nénuphar jaune

V a s i è r e s



Damasonie en étoile



Barge à queue noire



Vanneau huppé

R o s e l i è r e s



Héron garde boeufs



Rousserolles effarvates



Nette rousse

La Dombes : état actuel de l'environnement

Les étangs : les différents milieux

- Végétation / faune

La Dombes présente un intérêt écologique confirmé du fait de la présence des étangs. La richesse biologique est d'abord due à la présence d'oiseaux avec une grande diversité d'espèces. D'un point de vue quantitatif, 260 espèces ont été observées, près de 130 espèces s'y reproduisent régulièrement, et l'hiver 30 000 oiseaux environ hivernent dans la Dombes. La Dombes constitue une zone de repos fondamentale pour les migrations Nord-Sud. L'écosystème est constitué de plus d'un millier d'étangs. Grâce à cela, l'alternance assec-évolage ne présente pas d'inconvénient pour les oiseaux : il y a en permanence un nombre suffisant d'étangs en eau.

- Le milieu aquatique

À la surface des étangs, lorsque la hauteur d'eau approche ou dépasse le mètre, s'installent au printemps des végétaux dont le feuillage flottant recouvre plus ou moins densément la surface de l'étang. Ces végétaux sont : les Potamois, la Renoncule aquatique, la Renouée amphibie, la Châtaigne d'eau et le Faux Nénuphar. Ils forment ce qu'on appelle parfois des " herbiers flottants ".

Les graines de ces végétaux permettent de nourrir certains oiseaux comme les canards. Leur feuillage est utilisé pour la confection des nids : le grèbe à cou noir, le grèbe huppé et surtout la guifette moustac construisent ainsi leurs nids à découvert au milieu de l'étang.

La guifette moustac constitue des colonies dont la population totale en Dombes est de 800 à 1 000 couples, ce qui représente environ la moitié de la population française.

- Les vasières

Une vasière correspond à une berge en pente douce, qui est progressivement découverte à partir du mois de juin, au fur et à mesure que l'évapotranspiration fait baisser le niveau des eaux. Elle offre un environnement dégagé, parfois recouvert en partie par le gazon ras du Scribe à tête d'épingle. On y trouve de nombreuses espèces rares ou protégées, comme la Pilulaire à globules, la Renoncule scélérate, la Damasonie en étoile, le Limoselle aquatique, la Lindemie couchée ou la Corrigiole des grèves.

Dès l'été jusqu'à l'automne, de nombreux oiseaux s'y rassemblent, après la nidification ou pendant la migration, pour se reposer, s'alimenter ou muer : Limicoles, Aigrettes, Anatidés, Foulques, etc. Cependant les vasières ne sont généralement pas disponibles assez tôt pour la nidification des Limicoles (Vanneau huppé, Echasse blanche, Barge à queue noire, Petit Gravelot) : ce sont alors les franges des cultures en assec de l'année précédente qui les hébergent, à condition qu'elles ne soient pas supplantées par une jonchaie ou une roselière.

- Les roselières

Les roseaux s'implantent en bordure des étangs lorsque les profondeurs en eau ne dépassent pas une soixantaine de centimètres. Ils dominent généralement toute autre forme de végétation et forment des peuplements uniformes, élevés et compacts.

Le Roseau phragmite est en principe l'espèce qui s'adapte le mieux à différentes hauteurs de la lame d'eau. La Thyra et le Scirpe lacustre demandent davantage d'eau tandis que le Phalaris (ou Baldingère) et la Grande Glycérie préfèrent les profondeurs inférieures jusqu'aux limites de la zone inondable.

Si la roselière est suffisamment inondée au printemps, elle peut accueillir de nombreux oiseaux : Fauvettes aquatiques (Rousserolle turdoïde et Effarvate), Hérons paludicoles (Héron pourpré, Butor blongios, Grand Butor, Busard des roseaux), Anatidés (Fuligule milouin, Nette rousse, etc.) ou Grèbes.

Plus près de la zone terrestre et de la jonchaie, où l'eau baigne moins souvent le pied de la végétation, on trouve d'autres oiseaux : Passereaux (Phragmite des joncs, Locustelle lusciniolide...) ou Rallidés (Râle d'eau, Poule d'eau, Marouettes). Le milieu végétal dense leur offre des conditions optimales pour se dissimuler ou dissimuler leur ponte. Ils quittent ces lieux lorsqu'ils partent à la recherche de leur nourriture.





Canard fuligule



Grèbes à cou noir

- Les jonchaies

La jonchaie recouvre la zone de balancement saisonnier du niveau des eaux, parfois en lieu et place des vasières précoces.

Outre le Jonc diffus et le Jonc aggloméré, la flore est composée de : l'Iris faux acore, la Grande Lysimaque, qui peuvent avancer jusqu'au sein des roselières, ainsi que du Gaillet des marais, de la Renoncule flammette qui sont plus caractéristiques des prairies humides. Globalement la végétation est peu élevée et compacte, implantée à quelques 30 centimètres de profondeur en début de printemps.

La jonchaie accueille les nids des mouettes, dont l'agressivité envers les prédateurs attire d'autres espèces qui viennent pondre sous leur protection : Grèbe à cou noir ou Canard fuligule. Si les joncs ne sont pas trop denses et impénétrables, et si la lisière avec l'eau libre est assez proche, d'autres oiseaux comme les canards peuvent venir y dissimuler leurs pontes début mai.

Fonctions des étangs

Les étangs ont une fonction de production ainsi qu'une fonction de régulation hydrologique.

- Fonction de production

Le mode d'exploitation des étangs s'effectue selon deux temps : une phase en eau (évolage) poursuivie pendant trois ou quatre années de suite, et une phase d'assec en culture, généralement pratiquée sur une année. Phase d'évolage : les étangs sont, pour 80% des superficies, exploités par le propriétaire. Les revenus du droit de chasse vont intégralement au propriétaire. En ce qui concerne la pisciculture, les revenus proviennent principalement de la Carpe, mais les autres espèces (Tanches, Gardons, Rotengles, Brochets) sont indispensables à l'équilibre piscicole. La pêche a lieu après vidange en début d'hiver. La pisciculture s'effectue selon des pratiques extensives (malgré l'apparition récente de pratiques intensives à certains endroits), qui permettent d'éviter la détérioration de la qualité de l'eau. Les professionnels concernés ont adopté un code de bonnes pratiques : une charte prévoit des prescriptions sur la gestion du fonds, sur la gestion de l'eau et de la pisciculture. La Dombes est la première région française productrice de poissons d'étangs, avec 1 600 tonnes récoltées par an. Phase d'assec : Les cultures principales sont : l'avoine, le blé, le maïs et, d'apparition plus récente, le soja et le tournesol.

Intérêt de l'alternance évolage/assec : Les étangs en eau contribuent à la fabrication d'humus et améliorent ainsi le sol pour la culture en assec. Parallèlement, la période de culture permet le nettoyage de l'étang par destruction de la végétation aquatique (cycle normal de dégradation de la matière organique) et l'élimination de la vase. Aujourd'hui la durée du cycle évolage-assec a tendance à augmenter : l'assec n'est réalisé que tous les cinq ou six ans, ce qui risque d'entraîner un colmatage des étangs.

- Fonction de régulation hydrologique

Le climat de la Dombes offre chaque année des précipitations de 800 à 900 mm d'eau. La majeure partie des eaux ruisselle en surface du fait de la forte imperméabilité des sols argileux. Les nombreux étangs (1 186 sur le territoire du SCOT), dont on peut évaluer la capacité à 150 millions de m³, retiennent environ 20% des eaux de ruissellement. Leur niveau baisse en été suite à la forte évaporation en saison chaude, ainsi qu'en automne et en hiver en fonction du vidage pour la pêche ou pour la mise en assec. Les étangs participent donc à la régulation hydrologique de la Dombes, et sont de ce fait un frein aux risques d'inondation.

- Rôle social et patrimonial

Les étangs de la Dombes et leur mode de gestion sont une trace vivante de l'histoire de la Dombes. Depuis le Moyen-Age, ils servent à l'alimentation des habitants et leur mode d'exploitation fait partie de la culture locale. Ils perpétuent une tradition qui participe à l'identité dombiste. Les étangs représentent à la fois un patrimoine historique, culturel et écologique.

Par ailleurs l'étang est facteur de maintien des structures foncières, en évitant le démantèlement des propriétés.





Il améliore la valeur vénale des terres lorsqu'il est correctement exploité.

- fondation Vérots

La fondation Vérots se situe au domaine de Praillebard (superficie : 150 ha) sur la commune de St André de Corcy. Celui-ci constitue un terrain d'expérimentation protégé : c'est un écosystème complet constitué d'étangs, de forêts et de prairies, où se manifestent sans influence extérieure les interactions de toutes les espèces présentes.

La fondation Vérots a trois objectifs :

- Sauvegarder la biodiversité du patrimoine naturel de la Dombes ;
- Participer à l'étude scientifique du monde vivant de la Dombes, avec une volonté de contribuer à la politique générale de recherche en France dans ce domaine ;
- Informer le public et participer à l'éducation des groupes scolaires, scientifiques et culturels.

La fondation doit son nom à Pierre Vérots, un industriel lyonnais qui possédait à Praillebard un vaste domaine de chasse et décida peu de temps avant sa mort de le pérenniser et de le vouer à la recherche scientifique.

Menaces actuelles sur les étangs

- La gestion des étangs

La gestion des étangs reste extensive jusqu'à ce jour. Par contraste avec l'environnement terrestre et agricole, les ceintures de végétation aquatique sont encore diverses et bien développées. Cependant, les étangs ont naturellement tendance à se colmater, ce qui déstabilise l'équilibre surface en eau libre/surface végétale. Il est parfois nécessaire de réaliser des travaux de reprofilage des berges et de respecter le cycle évologie-assec, l'assec permettant de renouveler la végétation aquatique et d'enlever la vase. Les opérations de reprofilage des berges doivent être menées avec précautions car elles comprennent des risques d'élimination des pentes douces, favorables à la végétation aquatique.

Par ailleurs, la gestion intensive des étangs (bassins piscicoles) qui a tendance à apparaître doit absolument être évitée car elle mettrait en péril la richesse biologique du milieu.

En ce qui concerne la qualité des eaux, les pesticides et fertilisants utilisés pour les grandes cultures et concentrés dans les eaux de ruissellement s'accumulent irrémédiablement dans les étangs. La pollution des eaux constitue une menace importante pour l'écosystème ; par ailleurs elle est susceptible de ternir fortement l'image de la pisciculture locale.

Des taux d'atrazine de 1 mg/l ont été mesurés en 2001 dans les eaux de ruissellement arrivant dans les étangs, ainsi que la présence d'imidacloprid (Gaucho). L'impact de ces polluants sur la végétation est direct, et par voie de conséquence ils ont un impact sur la faune qui habite ces végétaux.

Les tendances évolutives de la flore remarquable des étangs sont difficiles à décrire faute de références assez précises sur la fréquence ou l'abondance des espèces avant 1995-1996, date à laquelle a été élaborée l'étude de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). On a cependant observé la rareté d'une certaine flore caractéristique des vasières oligotrophes : Fluteau rampant, Ache inondée, Limoselle aquatique, Lindernie couchée, Elatine à trois étamines, Plantain à feuille de graminée... (DUVIGNEAUD 1990). Il est fort probable que la pollution des eaux soit à l'origine de cette diminution de population. De plus, certaines espèces semblent avoir disparu de la Dombes : Ilécère verticillé, Cidendie filiforme, Radiole faux lin, Cidendie naine, Littorelle aquatique, Caldésie à feuilles de Parnassie, Liparis de Loesel. Ces deux dernières espèces appartiennent à l'annexe II de la Directive Habitat et étaient encore présentes en 1984.

Au niveau de la faune, la Guifette moustac subit fortement les conséquences de la pollution, car elle niche exclusivement sur les herbiers flottants, particulièrement menacés. Or la population dombiste de Guifette moustac représente la moitié de la population française.



Cours d'eau

Les principaux cours d'eau sont la Chalaronne, ses affluents, et la Renon. La Chalaronne passe à Villars les Dombes et Châtillon sur Chalaronne, la Renon à St Germain sur Renon et St Georges sur Renon. D'un point de vue écologique, ces cours d'eau ne sont pas de bonne qualité, notamment à cause de leurs caractéristiques physico-chimiques médiocres. La Chalaronne et la Renon connaissent des problèmes d'eutrophisation importants. L'origine principale en est le dysfonctionnement de l'assainissement des communes et des industries. Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône-Méditerranée-Corse a identifié le secteur de la Dombes comme prioritaire pour définir des modalités d'accès équilibrées à la ressource.

Forêts

La forêt représente moins de 20 % du territoire physique de la Dombes, l'essentiel se situant à l'Est. Elle occupe environ 20 000 ha et est constituée essentiellement de feuillus (série du chêne pédonculé). Même si elle est peu importante en superficie, la forêt a une forte valeur écologique : régulation des micro-climats, milieu de vie de nombreuses espèces animales et végétales, etc.

La forêt appartient en grande majorité (plus de 98 %) à des propriétaires privés. Il n'existe presque aucun bois public en Dombes ; les promeneurs ne peuvent se rendre que dans des territoires très restreints, ce qui n'est pas favorable au développement du tourisme et des loisirs.

Plus de 300 ha de forêts sont soumis au Code Forestier et sont, à ce titre, gérés par l'Office National des Forêts (10 ha appartenant aux hospices de Bourg en Bresse, 58 ha aux hospices de Lyon, 14 ha à la commune de Chalamont, 105 ha à la commune de Châtillon sur Chalaronne et 140 ha à la fondation Vérots).

Le mode de gestion principal est le taillis sous futaie, qui permet d'obtenir à la fois du bois de chauffage et du bois d'œuvre, bien que ce dernier soit relativement modeste actuellement.

Les espaces forestiers sont particulièrement stables quantitativement et dans leur répartition spatiale.

Milieux agricoles

- Développement du maïs

L'évolution la plus marquante en terme d'agriculture au XXe siècle est la très forte régression des prairies permanentes au profit du maïs.

Le maïs n'est pas une culture nouvelle en Dombes. A la fin du XIXe siècle le maïs était utilisé dans l'Ain pour l'alimentation du bétail ainsi que pour les humains. Les feuilles servaient à confectionner les matelas et les cœurs secs des épis étaient brûlés pour le chauffage. Jusqu'en 1950 la surface consacrée au maïs dépassait rarement 1 ha dans une exploitation, car sa culture demandait beaucoup de main d'œuvre. Après 1950 arrivèrent des maïs hybrides d'Amérique, avec de meilleurs rendements et une maturité plus précoce. La mécanisation se met en place, la recherche et les essais débutent. C'est également le début de l'ensilage. Tous ces facteurs provoquent une explosion du maïs : en France, les surfaces consacrées au maïs sont multipliées par trois en dix ans, et la production est multipliée par dix. Entre 1970 et 1995, la France perd en moyenne 25 % de ses prairies, tandis que la Dombes en perd la moitié. Le phénomène se poursuit par la suite, puisqu'en 2000 la Dombes ne compte plus que 4000 ha de prairies, soit une perte de 80 % depuis 1970. De plus les prairies sont intégrées aux rotations des cultures à cette époque ; il n'y a presque plus de surface toujours en herbe. Cela est préjudiciable à la qualité de l'eau des étangs, qui étaient auparavant entourés de " prairies mouillées ", et qui ont tendance, aujourd'hui, à être bordés de cultures qui utilisent davantage d'engrais et de pesticides.

- Remembrement

L'abandon des prairies et la mécanisation des travaux agricoles ont entraîné la suppression de nombreuses haies. Les secteurs les plus touchés sont le Sud et le Sud-Est de la Dombes. En revanche, le remembrement a été relativement bien maîtrisé dans le Nord et le Nord-Ouest où le réseau de haies reste globalement très présent.



La régression des haies et des prairies a fragilisé les peuplements d'oiseaux du bocage. Plusieurs espèces ont ainsi presque disparu : le Bruant proyer, l'Alouette des champs, la Bergeronnette printanière, le Tarier pâtre. La population de Perdrix grises s'est effondrée au début des années 1970 et s'est éteinte aujourd'hui. En conséquence de cette évolution du milieu terrestre, l'activité de certains prédateurs s'est concentrée sur les bordures des étangs. De même la chasse se reporte sur le gibier d'eau.

Au bilan, l'évolution de la partie terrestre de l'écosystème dombiste s'est accompagnée de conséquences complexes et difficiles à cerner sur les étangs.

Inventaires et protection du patrimoine naturel

- ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)

Le territoire de la Dombes est entièrement répertorié comme ZNIEFF de type II. Elle comprend également quelques parties qui sont des ZNIEFF de type I. Le classement en ZNIEFF relève d'un inventaire national effectué sous la responsabilité scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Les ZNIEFF de type II désignent un ensemble naturel étendu, dont les équilibres généraux doivent être préservés.

Les ZNIEFF de type I présentent quant à elles un intérêt spécifique et correspondent à un enjeu de préservation du biotope.

Qu'elles soient de type I ou II, les ZNIEFF ont simplement une valeur d'inventaire, sans entraîner de mesures de protection. Leur rôle est de répertorier les zones ayant une valeur écologique, faunistique et floristique, et ainsi d'être un tremplin pour la mise en place éventuelle de mesures de protection.

- Protection des oiseaux

Le territoire de la Dombes est classé en **ZICO** (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux). Les ZICO sont des sites d'importance internationale qui ont été sélectionnés à partir de critères scientifiques. Sont présentes en période de nidification 18 espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux de l'Union européenne, dont une prioritaire, à savoir le Butor étoilé. Les berges des étangs sont également propices à l'existence d'une flore de grand intérêt (avec notamment la présence du Flûteau nageant et de la Marsilée à quatre feuilles, espèces figurant à l'annexe II de la directive Habitats). La Dombes est ainsi un des sites présélectionnés pour la constitution du futur réseau Natura 2000 en France.

Par ailleurs, la Dombes est recensée comme **"site d'importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau"**. Cette délimitation a été conduite dans le cadre de la directive européenne n°74.409 du 6 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle vise à assurer une protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen, la chasse pouvant rester autorisée pour certaines espèces.

La Dombes fait également partie de la liste des zones humides d'intérêt international de la **convention de Ramsar** que la France a ratifiée en 1986. La convention de Ramsar, du nom de la ville d'Iran où elle a été signée en 1971, a pour objectif la protection des zones humides nécessaires au maintien des oiseaux aquatiques. Elle constitue, pour chacune des zones humides concernées, un label de reconnaissance international, et non une protection réglementaire ou une mesure contraignante. Elle met en évidence la nécessité de maintenir et de préserver les caractéristiques écologiques et les richesses de ces zones, par une utilisation rationnelle des ressources. Le label Ramsar peut en outre faciliter l'accès à certaines aides publiques régionales, nationales et communautaires.



- NATURA 2000

Les étangs de la Dombes sont proposés à l'inscription au réseau NATURA 2000 (site A4). La définition des zones NATURA 2000 a fait l'objet de controverses avec les lobbies céréaliers, ce qui a abouti à limiter le périmètre proposé à la surface des étangs, en excluant les habitats terrestres proches.

- LIFE

La Dombes fait partie du périmètre européen de l'opération LIFE.

LIFE, L'Instrument Financier pour l'Environnement est un programme de financement créé en 1992 et entièrement consacré à la protection de l'environnement et au développement durable.

Il a pour objectif de contribuer au **développement de techniques et méthodes novatrices en matière d'environnement** par le cofinancement de projets de démonstration, dans les domaines de l'aménagement du territoire, la gestion de l'eau et des déchets, la réduction des incidences des activités économiques sur l'environnement ou encore la politique intégrée des produits.

Le programme ACNAT (Action Communautaire pour la conservation de la Nature) / LIFE mis en place dans la Dombes de 1994 à 1997 fut mené par l'ONC (Office National de la Chasse). Il a permis l'élaboration d'un modèle de gestion des habitats aquatiques. L'ensemble des mesures comprises dans ce modèle de gestion constitue un catalogue d'interventions dans lequel il est désormais possible de puiser en fonction des potentialités de chaque étang. Ce modèle a servi de fondement à l'opération agri-environnementale qui a succédé dès 1997 au précédent programme sur environ 200 étangs sélectionnés (après candidature) selon leur intérêt écologique. Il reprend la plupart des conventions expérimentées avec ACNAT et LIFE : conversion des cultures en prairies, préservation de l'habitat des Guifettes, gestion de l'habitat des limicoles, préservation et gestion des roselières, ainsi qu'une mesure supplémentaire pour la gestion de la végétation des berges peu inondées (fauche ou giro-broyage).

Par ailleurs une mesure complémentaire à l'opération agri-environnementale a été mise en oeuvre en 1997 pour préserver les colonies de Guifettes hors des sites sous convention agri-environnementale (engagement financier de la Région Rhône-Alpes, de l'ONC, et de la Fondation P. Vérots).

- Réserves naturelles

Il y a trois réserves naturelles dans la Dombes : le **parc des oiseaux** de Villars les Dombes, la **réserve de Birieux** et la **fondation Vérots**. Il s'agit, à l'exception de la fondation Vérot, de domaines acquis par le département sur la base de partenariat entre la Fondation des Espaces Naturels de la Faune Sauvage, la Fédération Départementale des Chasseurs et l'Office National de la Chasse. Le domaine de la fondation Vérots est géré par la fondation qui relève du droit privé. Ces espaces sont, sauf exception, placés hors chasse.

BILAN environnement - ENJEUX

La Dombes possède un patrimoine environnemental de grande importance : l'écosystème est constitué de nombreux étangs abritant une flore et une faune spécifiques. La présence d'oiseaux est particulièrement remarquable : espèces très variées dont certaines sont protégées au niveau européen.

Cet écosystème fonctionne grâce à l'alternance du cycle évologie-assec et au mode d'exploitation extensif des étangs. Cet équilibre risque d'être fragilisé par l'allongement du cycle évologie-assec et par l'intensification des pratiques piscicoles. De plus, la qualité des eaux est de moins en moins bonne du fait de la présence, à proximité des étangs, de grandes cultures qui utilisent des engrais et des pesticides.

L'environnement de la Dombes est un patrimoine écologique fondamental ; de plus il a une valeur économique, par les étangs (activité piscicole, chasse) et l'agriculture. Néanmoins ce patrimoine est fragilisé par certains facteurs ; la gestion de l'écosystème nécessite donc une prise de conscience et la mise en place de mesures pour le préserver, essentiellement au niveau de la Dombes, et également à l'échelle communale.



La Dombes : Paysage

Autrefois perçue comme un lieu étrange et malsain...

"Considérée en général, la température du département de l'Ain est excessivement variable, humide et nuisible pour la santé dans la partie dite autrefois la Dombes, un peu moins dans la Bresse ; saine et excellente dans le Haut-Bugey. Ici l'espèce humaine est forte, grande, robuste et active. Dans la Basse Bresse, et surtout dans la Dombes, le tableau est bien opposé ; les hommes y sont pâles, mal constitués et sujets à des maladies fréquentes, qu'on ne peut guère attribuer qu'aux émanations pernicieuses des eaux stagnantes, et au défaut d'élasticité de l'air" (Statistiques générales de la France, département de l'Ain - par M. BOSSI, Préfet - Paris, Testu imprimeur de sa majesté, 1808 ; Réédition de 1978 de l'imprimerie des Beaux-Arts - Tixier et fils)

... la Dombes est aujourd'hui considérée comme un paysage remarquable, notamment du fait de ses étangs et de ses oiseaux.

"Pays aux mille étangs, pays d'eau et de lumière" (www.tourisme.fr/villarslesdombes/)

"Au-delà du silence, la Dombes résonne, depuis la nuit des temps, de clapotis, de chants, de bruissements, de cris intermittents... de son peuple d'oiseaux, de poissons, de plantes aquatiques." (La route des étangs de la Dombes - édition : Association la route des étangs de la Dombes et Conseil Général de l'Ain)

Etangs

Alors qu'ils ont été considérés comme malsains jusqu'au XIXe siècle, les étangs sont aujourd'hui perçus comme un patrimoine écologique et culturel. Mis en place de la main de l'Homme, ils représentent un lien fondamental entre la région et son histoire. Les paysages qu'ils créent sont marqués par l'horizontalité des lignes et des courbes, l'horizontalité étant accentuée par l'absence de relief. Les couleurs s'estompent du bleu au gris et au vert.

Globalement la surface en eau augmente (8 733 ha en 1951 et 8 974 ha en 1994) tandis que la surface moyenne d'un étang diminue (8 ha en 1951 et 6,43 ha en 1994). Cela peut être attribué à l'importance de la chasse : des étangs plus petits augmentent le linéaire de berges par rapport à la surface, ce qui permet une plus grande zone d'affûts pour les chasseurs. On peut également penser que la loi littoral étant considérée comme une contrainte, les petits étangs sont favorisés car ils lui échappent. Ce processus conduit à un affaiblissement des grands étangs, or ils ont une valeur de "symbole" de l'aspect naturel de la Dombes, davantage que les petits étangs.

Végétation

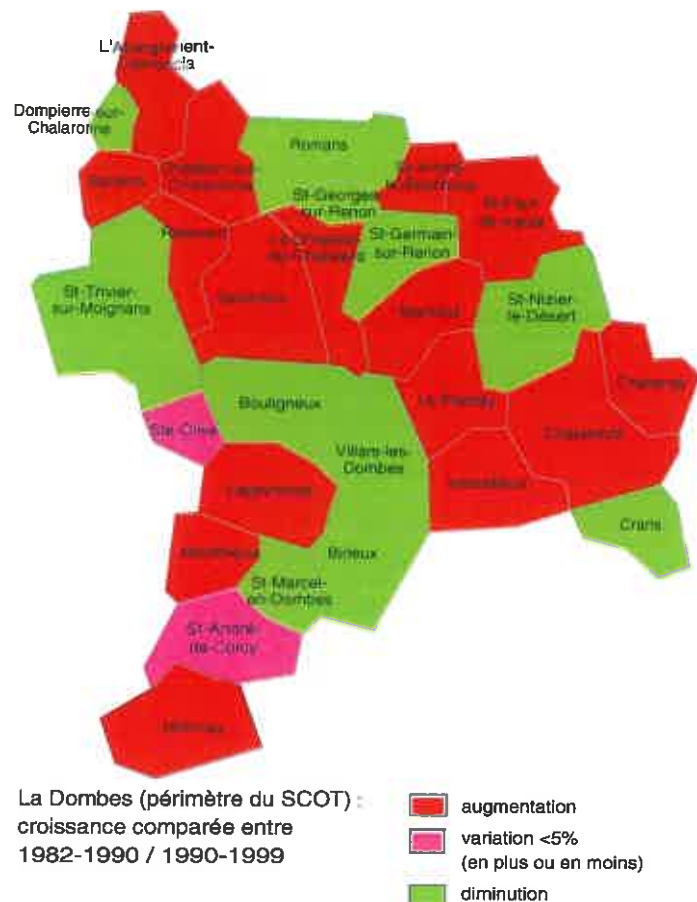
La verdure est également une caractéristique des lieux. L'activité agricole est très présente visuellement, les champs créent des étendues plus ou moins vastes selon les secteurs et l'importance du remembrement.

Globalement le réseau de haies reste très présent et très structuré dans les secteurs Nord et Nord-Ouest. Les principales disparitions de haies affectent le Sud et le Sud-Est. Le champ visuel est donc plus ou moins rythmé par les haies qui forment des plans intermédiaires.

Les boisements sont répartis de manière homogène sur le territoire de la Dombes, et montrent une bonne stabilité dans le temps (18 700 ha en 1951 et 19 300 en 1993). On remarque que la surface boisée augmente à la périphérie de la Dombes : les étangs disparaissent et laissent place à la forêt. Les boisements confortent le réseau de haies, par la formation d'écrans visuels qui sont des remparts contre l'ouverture du paysage et contre la perte de points de repères.

Le paysage dombiste a acquis au cours du XXe siècle un certain prestige et une reconnaissance nationale voire internationale, du fait de ses étangs et de ses paysages agricoles. La diminution de la taille des étangs, le devenir du réseau bocager et surtout de l'agriculture sont des problématiques importantes au regard de l'évolution du paysage.





La Dombes : Données socio-économiques (périmètre du SCOT)

Les données des chapitres suivants sont issues des études menées dans le cadre du SCOT : le périmètre retenu ici est donc celui des 29 communes du SCOT.

Démographie

- Une population croissante

La population du territoire du SCOT est de 29 721 habitants en 2005 pour 26 561 en 1999. En 6 ans, la population a augmenté de 3 160 habitants, soit une croissance de 1,89 % par an.

- La périurbanisation

Cette croissance démographique est due aux mouvements migratoires. En effet, la Dombes attire de nombreux citadins qui viennent habiter ici, attiré par le cadre de vie agréable. Les disparités de croissance démographique entre communes tendent à s'atténuer : il n'y a plus de croissance négative. Les communes ayant subi les plus forts taux de croissance lors des périodes précédentes, c'est-à-dire les communes les plus proches de Lyon, voient leur taux diminuer. A l'inverse, les communes situées plus au Nord sont celles qui ont le plus fort taux de croissance actuellement. La périurbanisation s'éloigne donc de plus en plus du pôle lyonnais.

- Une densité faible

La densité est faible : 50 habitants/km² (département de l'Ain : 89 habitants/km²). En effet, la Dombes reste un territoire rural, même si l'urbanisation avance à grands pas. Seules trois communes ont plus de 3 000 habitants : Villars les Dombes, Châtillon sur Chalaronne et St André de Corcy.

- Des familles jeunes et nombreuses

La taille moyenne des ménages est de 2,5 personnes pour 26 communes. L'indice de jeunesse (nombre de personnes de moins de 20 ans pour une personne âgée de 60 ans et plus) montre une population relativement jeune : il est de 1,54 sur le territoire du SCOT, et le taux le plus important est atteint à **St Marcel en Dombes** avec une valeur de 5,8 (chiffres du RGP de 1990).

Habitat

- La prépondérance de la maison individuelle

La population se répartit entre les centres des bourgs et leurs périphéries ; avec une part très importante et en perpétuelle progression pour la périphérie, sous forme de maisons individuelles, très consommatrices d'espace. Ce phénomène se fait sentir depuis les années 1980 où a commencé le phénomène de périurbanisation : nombreux lyonnais et autres citadins, à la recherche d'un cadre de vie agréable, viennent à cette époque habiter en Dombes. Les possibilités de logements sont attractives ; il est possible d'acquérir une maison individuelle à un prix inférieur à ceux appliqués en ville pour des appartements. Depuis le phénomène s'est perpétué, bien que les prix aient augmenté suite à l'importance de la pression foncière. A titre indicatif, le prix du m² habitable, pour une maison avec du terrain, est aujourd'hui d'environ 2 400 euros.

- La Dombes, un territoire résidentiel

La périurbanisation s'accompagne d'un mode de vie nouveau, les nouveaux habitants étant appelés des "urbains" : en effet, ils habitent à la campagne, mais continuent d'avoir un mode de vie urbain. Ils travaillent en ville et nombre de leurs activités s'effectuent également en ville (achats, loisirs, etc.). La Dombes a donc un statut résidentiel. Cela se traduit notamment par :

- une progression forte des résidences principales et peu de résidences secondaires ;
- un taux de propriétaires élevé ;
- un taux de vacance très faible et en diminution (5,21% en 1990 / 3,94% en 1999) ;
- un marché immobilier tendu ;



	nombre total de résidences	nombre de résidences principales	%	nombre de résidences secondaires	%	logements vacants	%
1990	8 757	7 602	86,60%	699	8,00%	456	5,21%
1999	10 632	9 551	91,40%	662	6,30%	419	3,94%

Répartition des résidences principales / secondaires et des logements vacants

- une prépondérance des maisons individuelles (70% du parc) ;
- la faiblesse des emplois par rapport aux effectifs de la population : 12 545 actifs pour 8 025 emplois (1999) ;
- un emploi sur deux à l'extérieur du territoire ;
- des déplacements domicile-travail au profit du Rhône (34,2% des migrations journalières).

- Un marché de l'immobilier important en constructions neuves

En ce qui concerne les constructions neuves, les 29 communes du SCOT ont produit 260 000 m² de SHON (Surface Hors Oeuvre Nette) de logements entre 1995 et 2004, avec une forte proportion de maisons individuelles.

En moyenne la taille des terrains construits varie entre 300 et 1 300 m².

Il existe de fortes disparités entre les communes. Les communes qui ont le plus construit de logements neufs entre 1990 et 1999 sont :

- Châtillon sur Chalaronne (16% de la production individuelle / 15% de la production collective),
- St André de Corcy (10% de la production individuelle / 41% de la production collective),
- Villars les Dombes (16% de la production individuelle / 8% de la production collective)
- Mionnay
- **St Marcel en Dombes (11% de la production collective)**

- Un parc de logements sociaux localisé sur quelques communes

Le taux de logements sociaux est de 13%. Le parc est constitué de 1 275 logements qui se concentrent sur 13 communes, dont 6 possèdent plus de 52 logements sociaux/1 000 habitants. Il s'agit de St André de Corcy, Chalamont, Châtillon sur Chalaronne, Villars les Dombes, Mionnay et **St Marcel en Dombes**.

Emploi

- Un marché de l'emploi faible

Le nombre d'actifs ayant un emploi est de 11 678, alors que le nombre d'emplois est de 8 025 (1999). Le ratio est donc faible : 0,69 emplois/actifs. Ce ratio est en perpétuelle diminution.

La Dombes est donc, de plus en plus, un territoire à vocation résidentielle, qui dépend des pôles d'emplois voisins : notamment l'agglomération lyonnaise, puis Bourg en Bresse, et dans une moindre mesure, Villefranche sur Saône.

- Concentration géographique des emplois

Dans la Dombes, les emplois sont très concentrés dans quatre pôles : Châtillon sur Chalaronne (2 229 emplois), Villars les Dombes (1 282 emplois), St André de Corcy (1 046 emplois) et Mionnay (948 emplois).

- Des migrations journalières importantes

54% des actifs travaillent à l'extérieur du territoire de la Dombes ; les migrations journalières s'effectuent majoritairement vers le département du Rhône (34,2%).



La Dombes : Activités (périmètre du SCOT)

Agriculture

- Une agriculture tournée principalement vers la culture du maïs

L'agriculture dombiste est basée sur la culture céréalière du maïs et sur l'élevage bovin pour la production de lait. Les élevages hors-sol sont également très importants.

Les prairies d'élevage ont fortement diminué depuis une trentaine d'années au profit du maïs. Le maïs est intéressant pour les agriculteurs à plusieurs niveaux : au niveau financier d'une part, au niveau du mode de vie d'autre part. En effet la culture du maïs demande moins d'investissement en temps que l'élevage qui nécessite une présence quasi permanente.

Mais la culture du maïs a une influence sur l'évolution de la faune et de la flore, notamment en raison de l'influence sur la qualité des eaux superficielles.

L'évolution de l'agriculture doit être réfléchie en prenant en considération l'ensemble de ces facteurs.

- Une baisse du nombre d'exploitations agricoles

Le territoire du SCOT compte environ 595 exploitations (en 2000) ; en 12 ans il a perdu 345 exploitations. Ce chiffre est révélateur des difficultés que connaît l'agriculture dombiste.

Ces exploitations représentent 29 704 ha de SAU (Surface Agricole Utile) contre 31 985 ha en 1988, soit une baisse de 7%. Leur taille moyenne est de 50 ha, ce qui est au-dessus de la moyenne départementale (environ 40 ha).

- Une population agricole qui vieillit

L'âge moyen des exploitants agricoles est élevé. Une part importante d'exploitants a plus de 55 ans (38 %) : ceux-ci prendront leur retraite dans les dix années à venir, ce qui pose le problème de leur succession. En effet, à peine un quart d'entre eux affirme avoir quelqu'un pour leur succéder, alors qu'une grande partie des agriculteurs n'ayant pas de successeurs disposent de structures viables et transmissibles en l'état.

Pisciculture

La pisciculture fonctionne avec le système évolage - assec traditionnel, même si les assecs sont moins fréquents qu'auparavant : un tous les cinq ans, au lieu de un tous les trois ans environ. La pêche a lieu traditionnellement en automne, ce qui permet de récupérer les eaux pluviales plus abondantes en cette période.

L'activité principale est la production de la carpe, aussi bien pour le repeuplement d'autres plans d'eau que pour la consommation alimentaire. De nouvelles possibilités de transformation et de nouveaux débouchés sont recherchés. Sont également issus de la pisciculture : gardon, tanche, brochet principalement. La Dombes est la première région française productrice de poissons d'eau douce, avec presque 2 000 tonnes de poissons produits par an. Actuellement se met en place une IGP (Indication Géographique Protégée), "label" européen attestant la qualité du terroir.

La prédation, par le cormoran principalement, entraîne de sérieux problèmes. Depuis une dizaine d'années, les rendements ont baissé de moitié environ.

De plus, la qualité de l'eau diminue du fait de la pollution par des engrais et des pesticides provenant des parcelles agricoles proches des étangs. L'impact sur les rendements est difficilement quantifiable mais cela constitue une menace significative.

La pisciculture est donc menacée par des problèmes économiques, ce qui amène une intensification des pratiques dans certains secteurs. Or cela ne correspond pas aux démarches de qualité entreprises dans la Dombes, et va à l'encontre de l'image de tradition dont bénéficient les poissons dombistes.

La qualité des produits piscicoles passe donc par le respect des systèmes traditionnels, mais également par la complémentarité avec une agriculture de qualité.



tialités. En effet la grande majorité des chemins sont privés et inaccessibles au public. A Chalamont, une convention a été signée entre la collectivité et le domaine privé pour ouvrir des chemins au public. Ce type de convention est encore très marginale alors qu'il permettrait d'ouvrir de nombreuses possibilités de circuits de découverte.

La pratique du vélo est très développée en Dombes. Faute de pouvoir emprunter les chemins privés, les cyclistes sillonnent les routes secondaires de la Dombes, peu empruntées par les automobiles.

La chasse et la pêche sont également des activités classiques de la Dombes.

- Le tourisme culturel

L'architecture religieuse, les monuments historiques, le petit patrimoine rural, les musées (musée Jourdan à St-Paul de Varax, musée "tradition et vie" à Châtillon et projet de création d'un musée de la Dombes) et la maison de la Dombes (à Villars les Dombes) offre des possibilités de découverte. Les principaux sites de tourisme culturel sont Châtillon sur Chalaronne, St Paul de Varax, la Chapelle du Châtelard, et des sites plus excentrés par rapport à la Dombes des étangs : Ars sur Formans, Péruges.

- L'agrotourisme

L'accueil à la ferme est assez peu développé : un seul agriculteur dispose du label "accueil paysan", label international dont l'objectif est de faire découvrir l'activité paysanne. L'association des "fermiers de la Dombes" regroupe une quinzaine d'agriculteurs pour la vente commune de leurs produits, dans une démarche de qualité-traçabilité.

De nombreuses "classes vertes" viennent visiter la Dombes et découvrir l'activité agricole.

- Les routes touristiques

Il existe deux tracés "route des étangs", dont l'un passe par **St Marcel en Dombes** (cf carte page précédente).

- Festivals, fêtes locales

Le festival des cuivres, le festival "temps chauds" (Châtillon sur Chalaronne), "Jazz à Chalamont" ainsi que la fête du Muguet (Chalamont), la fête du Poisson (Villars les Dombes), la foire aux chevaux (Ambérieux en Dombes) et la farfouille de St André de Corcy, sont autant de manifestations qui animent la Dombes.

Les principales activités des touristes restent la découverte à **vélo**, la visite du **parc des oiseaux**, la **route des étangs** et la **restauration**.

En ce qui concerne les possibilités d'hébergement, la Dombes connaît un fort déséquilibre :

- L'offre en campings est largement développée (plus de 5 000 lits);

- L'offre en hébergement "en dur" est peu développée.

Lors de la période estivale et lors des WE prolongés, tous les hébergement "en dur" sont complets et de nombreuses personnes ne trouvent pas de possibilités d'hébergement. Le Sud de la Dombes présente notamment un déficit d'hébergements touristiques : aucun lit entre Mionnay, St André de Corcy et **St Marcel en Dombes**. Par ailleurs, il n'y a qu'une seule possibilité d'hébergement de groupes : la maison d'accueil à Ars sur Formans qui s'avère insuffisante et mal adaptée à l'accueil de groupes scolaires notamment.



Les enjeux majeurs au niveau du tourisme sont :

- la préservation des paysages et de la gastronomie, piliers sur lesquels est fondé le tourisme.

- l'ouverture du foncier privé à la pratique de la randonnée

Depuis peu, l'office du tourisme de Villars les Dombes assure un service de conseil et de médiation entre les collectivités et les propriétaires privés pour l'établissement de conventions permettant l'ouverture au public de chemins de randonnée.

- Le développement de la capacité d'hébergement touristique hors camping

Il existe notamment un "vide" en termes d'hébergement dans la zone de Mionnay, St André de Corcy et St Marcel en Dombes.

- l'organisation d'un plan de communication touristique

Parallèlement à l'ouverture de chemins pédestres, il paraît nécessaire de mieux organiser la découverte de la Dombes grâce au balisage des circuits et plus généralement à une signalisation commune entre les différents sites touristiques. Cela passe par une action coordonnée et concertée entre les différents offices de tourisme.

Ces enjeux se jouent à l'échelle de la Dombes, et les projets sont principalement à mener au niveau intercommunal.

BILAN activités - ENJEUX

L'économie de la Dombes est basée sur l'**agriculture**, la **pisciculture** et la **chasse**. Les autres activités (commerces, services, activités industrielles et artisanales) se concentrant sur quelques pôles : Châtillon sur Chalaronne, Villars les Dombes, St André de Corcy.

Le tourisme s'est considérablement développé depuis la création du Parc des oiseaux en 1973. Néanmoins l'offre touristique n'est pas encore à la hauteur des atouts que recèle la Dombes.

L'économie de la Dombes est fragile ; **le tourisme peut être un moyen de faire évoluer l'économie locale.**

Le développement touristique s'envisage parallèlement à des mesures de protection et de mise en valeur des paysages et de la gastronomie, atouts sur lesquels se base le tourisme.



La Dombes : Equipements (périmètre du SCOT)

Equipements scolaires

La plupart des communes disposent de leur propre école primaire.

Les collèges se situent à Châtillon sur Chalaronne (un collège public et un collège privé), Villars les Dombes et Saint André de Corcy (collèges publics). Les lycées généraux se situent à l'extérieur du territoire de la Dombes (Lyon, Bourg en Bresse) ; il y a un lycée professionnel à Châtillon sur Chalaronne.

Bureaux de poste

Six bureaux de poste assurent un service complet avec distribution du courrier et quatre guichets succursales assurent un service minimum, sur le territoire du SCOT.

Etablissements hospitaliers

Le territoire du SCOT ne dispose pas d'établissement hospitalier.

Gendarmeries

Le territoire du SCOT se divise en 2 zones : la zone S-O (dont **St Marcel en Dombes**) relève de la compagnie de gendarmerie de Trévoux ; le N-E relève de la compagnie de Bourg en Bresse.

Loisirs

Pour les loisirs, les habitants profitent largement des opportunités offertes par la Dombes.

Les loisirs hors de la Dombes concernent globalement le département du Rhône (Lyon et Villefranche), Bourg en Bresse pour les habitants du Nord de la Dombes, ainsi que le Bugey et des secteurs plus lointains comme la Savoie.

La Dombes dépend pour les équipements des grandes villes voisines : Lyon et Bourg en Bresse principalement. Localement les principaux pôles d'équipements publics sont : Châtillon sur Chalaronne et Villars les Dombes. Des besoins se font sentir : notamment en crèches, halte-garderies, centre de loisirs et équipements sportifs couverts, pour les communes à forte croissance démographique.



Dombes (territoire SCOT) :
Bureaux de poste

D'après préfecture de l'Ain,
selon de la "cartographie des services de l'Etat à l'échelle du territoire" dans le cadre du SCOT

- Bureaux de poste en plein exercice avec distribution
- Guichets succursales



Dombes (territoire SCOT) :
Frequentation des établissements hospitaliers

D'après enquête auprès des communes,
sur la "fréquentation des services de l'Etat à l'échelle du territoire",
dans le cadre du SCOT



Dombes (territoire SCOT) :
gendarmeries

D'après préfecture de l'Ain,
selon de la "cartographie des services de l'Etat à l'échelle du territoire" dans le cadre du SCOT

- compagnie de gendarmerie de Bourg-en-Bresse
- compagnie de gendarmerie de Trévoux
- implantation de gendarmerie





La Dombes : axes routiers

La Dombes : Transports, déplacements (périmètre du SCOT)

Axes routiers

L'axe routier principal est la RN83 reliant Lyon à Bourg en Bresse. Le trafic qu'il supporte est important et en perpétuelle augmentation : 10 000 véhicules par jour au Nord de St André de Corcy ; 20 000 aux Echets. Les axes secondaires sont la RD936 et les RD22 et 22A.

Ainsi, les principaux axes routiers et les principaux déplacements se font suivant la direction Nord-Sud. Le trafic est dû principalement aux migrations journalières amenant les habitants de la Dombes à se déplacer à Lyon, Bourg en Bresse, etc.

Les liaisons entre bourgs-centres ont un trafic de 1 000 à 2 500 véhicules par jour.

La desserte autoroutière est assurée par :

- l'A42 : échangeurs de Dagneux, Pont d'Ain, Ambérieu ;
- l'A46 Nord : échangeurs des Echets ;
- l'A6 : échangeurs de Villefranche sur Saône et Belleville sur Saône ;
- l'A40 : échangeurs de Bourg Sud et Mâcon.

Accidentologie

L'accidentologie sur la RN83 et les RD du périmètre du SCOT fait état de 380 accidents corporels, 77 tués et 196 blessés graves, entre janvier 1992 et mars 1997.

Les lieux les plus critiques en termes de sécurité se trouvent sur la RN83 et sur les RD 936 et 904 (reliant Ars sur Formans et Villars les Dombes). La RN83 est particulièrement dangereuse :

- dans les traversées d'agglomérations de St André de Corcy, **St Marcel en Dombes** et Villars les Dombes ;
- sur la déviation de St Paul de Varax ;
- sur les tronçons en rase campagne entre St André de Corcy et Villars les Dombes, où 17% environ des accidents impliquent des poids lourds. **St Marcel en Dombes** se situe sur cette portion de RN.

Transports en commun

Bus

Trois lignes de bus régulières desservent le secteur de la Dombes : Vonnas-Lyon (par l'Ouest) / Bourg en Bresse-Trévoux (par la RD936) / Bourg en Bresse-Lyon (par la Côtère).

Cette offre est peu attractive au regard de la fréquence limitée des liaisons en horaire de pointe et au regard de la durée des trajets.

Trains

La Dombes est traversée par une unique voie ferroviaire construite au XIX^e siècle : la ligne reliant Lyon à Bourg en Bresse. Elle dessert les gares (ou haltes ferroviaires) de St Paul de Varax, Marlieux, Villars les Dombes, **St Marcel en Dombes**, St André de Corcy, Mionnay et les Echets.

La ligne n'est pas électrifiée et ne dispose que d'une voie unique, alors qu'elle est empruntée quotidiennement par de nombreux habitants de la Dombes (750 à 800 usagers quotidiens effectuant un aller-retour les jours ouvrables). 80% des déplacements s'effectuent aux heures de pointe le matin et le soir. La fréquence des liaisons avec Lyon est d'environ un train toutes les demi-heures en heure de pointe ; celle des liaisons avec Bourg est d'environ un train tous les trois quarts d'heures.

Aujourd'hui, l'utilisation du train pour effectuer les trajets domicile-travail se développe. L'amélioration de cette liaison ferroviaire est donc un enjeu important. Le doublement de la ligne est un enjeu majeur pour le développement de l'intermodalité. Celle-ci étant une priorité pour la DTA et pour le SCOT, l'hypothèse d'une modernisation de la ligne est prévue dans les dix prochaines années.



BILAN Dombes - ENJEUX

L'analyse de la situation de la Dombes met en évidence que la Dombes est un paysage traditionnellement agricole composé d'étangs et de prairies, qui a connu un développement démographique et urbain très fort des années 1980 jusqu'à nos jours, par une périurbanisation importante. La Dombes a changé de visage et aujourd'hui les villages sont ceinturés par de nombreuses maisons individuelles. Cette évolution a permis de donner un nouvel élan à la Dombes en terme démographique. Cependant cette croissance pose des problèmes dans plusieurs domaines. Tout d'abord, les communes ne disposent pas toujours des équipements, des commerces et des services nécessaires et sont très dépendantes des grandes villes voisines (Lyon et Bourg). L'emploi est également très dépendant de ces mêmes grandes villes, car les personnes venant habiter dans la Dombes sont avant tout des "urbains", qui recherchent un cadre de vie agréable tout en conservant leur emploi en ville, d'où d'abondantes migrations journalières. L'importance du trafic routier entraîne des problèmes d'engorgement des routes ainsi que toute une série de nuisances : bruit, pollution, accidents...

A partir de cette analyse, les enjeux émergents sont :

- **maîtriser la démographie et l'urbanisation**, en lien avec les capacités des différents équipements et des axes routiers ;
- **développer l'intermodalité dans les transports**, afin de réduire l'ensemble des nuisances dues à l'automobile ;
- **protéger le paysage et la gastronomie** qui sont deux facteurs identitaires forts de la Dombes, et qui sont à la base de sa renommée ;
- **développer le tourisme** afin d'assurer la viabilité économique du territoire ;
- **encourager une agriculture et une activité piscicole extensives** afin d'assurer leur pérennité, ainsi que le maintien des paysages et des écosystèmes.

Ces enjeux concernent le territoire de la Dombes dans son ensemble. L'étude plus précise de St Marcel en Dombes va permettre de comprendre dans quelle mesure ces problématiques et ces enjeux globaux se répercutent sur la commune de St Marcel.



page 20 • PLU de St Marcel en Dombes • rapport de présentation

Historique

- Histoire administrative
Administrativement, son histoire est fluctuante : elle a appartenu à diverses seigneuries, et parfois à plusieurs en même temps. Au XIII^e siècle elle était divisée entre la seigneurie de Montluel et celle de Villars les Dombes, puis la commune passe aux comtes de Savoie au XV^e siècle. Elle est ensuite rachetée et divisée entre la baronnie de Montriboud et celle de Glareins. A la Révolution, St Marcel est intégrée au canton de Trévoux. En raison de liens économiques de plus en plus forts avec Villars les Dombes, la municipalité finit par obtenir le rattachement au canton de Villars en 1972.

St Marcel est historiquement une commune à vocation agricole : prairies d'élevage bovin et activités liées aux étangs (pêche, chasse, etc.) principalement. Lors de l'établissement du cadastre en 1819, les étangs représentent 454 ha soit 39 % du territoire communal. Après les assèchements de la première moitié du XIX^e siècle, il en demeurait un peu plus de 420 ha en 1859 soit 36 % du territoire. L'action de la compagnie des Dombes provoqua sous le Second Empire l'assèchement de 260 ha. Dans les années 1920 les étangs occupaient 170 ha soit environ 17 % du territoire communal. Depuis, la surface a augmenté à nouveau en oscillant entre 200 et 250 ha. L'essentiel des étangs se situe à l'Est de la RN83. L'Ouest comportait à l'origine les étangs Breuil, Brévonnes, Brovannes et Brovassin, qui ont été asséchés lors de l'établissement du chemin de fer au milieu du XIX^e siècle. Aujourd'hui l'étang de Conche (38 ha) et celui de Plateyron (51 ha) sont les deux plus grands de la commune. Ils font également partie des plus vieux étangs de la Dombes puisqu'ils sont déjà mentionnés au XII^e siècle dans les inventaires du prieuré de Montberthoud.

La forêt est peu présente à St Marcel : à peine 8 % de la superficie. Cela est dû aux grands défrichements commandés par les religieux lyonnais au Moyen-Age.

St Marcel était au début du XIX^e siècle un parfait prototype de la commune dombiste " féodalisée " : en 1820, 90 % du sol soit 1050 ha appartenaient à six grands propriétaires. L'établissement de la RN83 a permis au milieu du XIX^e siècle un véritable déblocage économique et a définitivement orienté St Marcel dans l'orbite de Villars les Dombes.

Au cours du XX^e siècle, une prise de conscience a renouvelé la vie communale ; cela s'est traduit par la construction d'une salle polyvalente et par un effort de fleurissement et d'embellissement. Parallèlement se sont implantés un restaurant, un hôtel, des résidences secondaires. Peu à peu quelques lyonnais sont venus s'installer à St Marcel, dans des résidences secondaires puis dans des résidences principales. Le nombre d'habitants a ainsi dépassé le seuil de 200.

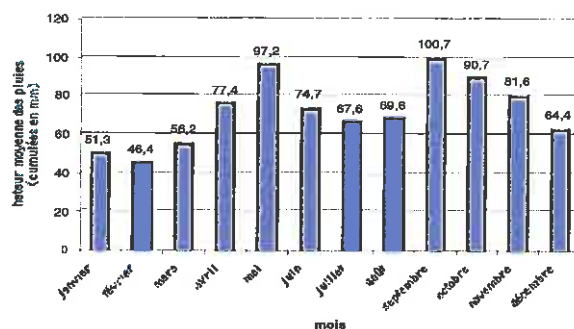
L'église fut reconstruite au XIII^e siècle. Elle est dédiée au pape du III^e siècle Saint Marcel. Elle a été rénovée au XX^e siècle mais garde tout de même sa nef d'implantation romane. Le tailloir des colonnes, à angles liés, dénote également le roman. Le chœur est la partie la plus intéressante : tardivement voûtée d'ogives, la travée sous le clocher est cloisonnée par deux arcs brisés de fin du XII^e.

St Marcel a donc été écartelée entre plusieurs seigneuries et paroisses au cours du Moyen-Age, sans pouvoir affirmer son identité propre. La terre appartenait à de riches propriétaires et était exploitée par des paysans. L'agriculture était tournée vers les prairies et l'élevage bovin ainsi que vers l'activité piscicole.





Localisation de Civrieux
(station météorologique)



Pluviométrie annuelle (station de Civrieux)

Géographie

St Marcel, commune d'une superficie de 1164 ha, se situe dans le Sud de la Dombes, à une trentaine de kilomètres au Nord de Lyon et à 7 kilomètres au Sud de Villars les Dombes. La RN83 reliant Lyon à Bourg en Bresse traverse le bourg de St Marcel. La voie ferrée reliant également ces deux villes traverse St Marcel dans la partie N-O du territoire communal, l'arrêt SNCF se situant à 700 m environ du centre-bourg.

St Marcel se trouve en plein sur le plateau argileux de la Dombes, son altitude est de 285 m en moyenne. Elle subit très peu de variations. Le relief est celui d'un plateau peu élevé, le sol est globalement plat. Néanmoins au N-O de la RN83 une légère dépression se fait sentir, avec des altitudes proches de 280 m. Le point le plus bas se trouve au niveau du Grand étang de Glareins (275 m). Au S-E de la RN83 les altitudes sont plus proches de 290 m. L'altitude maximale atteinte est 291 m, au niveau des lieux-dits " le Château blanc ", " le Cazot ", "Courbon ", etc., qui sont situés sur des petites buttes. Le bourg de St Marcel lui-même se trouve sur une butte d'origine glaciaire appelé " Poype ".

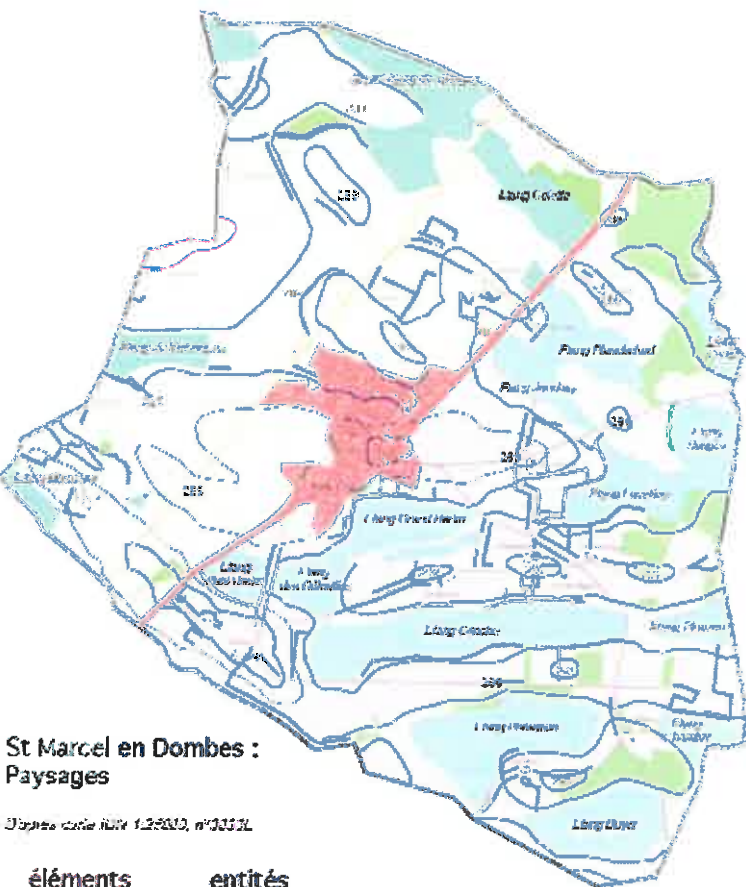
St Marcel est historiquement une commune rurale. Néanmoins au cours du XXe siècle la commune s'est largement urbanisée et le bourg s'est considérablement élargi. Même si la majorité du territoire communal est toujours couverte par des terrains agricoles, les habitants ne sont plus des agriculteurs : la majorité travaillent dans les secteurs secondaires et tertiaires, dans les villes voisines.

Climat - Pluviométrie

La pluviométrie de St Marcel peut être décrite à partir des données météorologiques de la station Météo France du lieu-dit " le Bois Ravat ", sur la commune de Civrieux.

La moyenne annuelle des précipitations est de 880 mm environ. La moyenne mensuelle des précipitations est proche de 73 mm, et les évolutions d'un mois sur l'autre sont relativement faibles. Les pluies les plus importantes ont lieu au printemps et en automne, tandis que les mois d'hiver sont plutôt secs.





St Marcel en Dombes :
Paysages

D'après carte IGN 1:25000, n°3332L

éléments du paysage	entités paysagères
étangs	S-E : étangs, bois, haies - espace préservé
bois	N-O : remembrement, assèchement des étangs - espace ouvert
haies	Bourg, RN83 - espace urbanisé
bâti	
courbes de niveaux	

Analyse paysagère

Le paysage de St Marcel est marqué d'une part par les terres agricoles et les étangs, d'autre part par l'urbanisation récente du bourg. A partir de là, trois entités paysagères se distinguent :

- la partie N-O de la commune (située au N-O de la RN83) ; agricole mais remembrée et asséchée ;
- la partie S-E de la commune (située au S-E de la RN83) ; agricole et relativement préservée ;
- le bourg et la RN83, qui marquent une séparation entre les deux entités précédemment citées, et qui seront davantage analysés dans le chapitre suivant ("Analyse urbaine et architecturale")

Le Sud-Est de la commune

Cette partie du territoire communal présente un grand nombre d'étangs : étang Carlet, étang Planchelard, étang Jonchay, étang Sanges, étang Lucatière, étang Pinoten, étang Grand Bertin, étang Petit Bertin, étang des Célestins, étang Conche, étang Plateyron, étang Chambre, étang Buyer. Ces étangs ont été installés par l'Homme au cours du Moyen-Age, ils ont permis le développement de la pêche, de la chasse et également de l'agriculture dans la mesure où le cycle évologie-assec permet la fertilisation des sols. Les étangs ont fortement marqué l'histoire de St Marcel et ses paysages. Ils sont une caractéristique essentielle de la commune.

Selon le cycle évologie-assec, les étangs sont régulièrement asséchés et mis en culture, surtout pour la production de maïs. Cependant le temps de la rotation entre évologie et assec a tendance à s'allonger : il était auparavant de trois ans, aujourd'hui il se rapproche plutôt de cinq ans. Les prairies sont peu nombreuses, l'élevage bovin étant peu à peu abandonné au profit des grandes cultures de maïs.

Les parcelles agricoles sont souvent bordées de haies, composées d'essences arborescentes comme le chêne pédonculé, l'érable champêtre, le hêtre, et d'essences buissonnantes comme l'aubépine, l'églantier, le houx, le noisetier, le framboisier, etc. Les haies sont relativement bien préservées le long des parcelles et le long des routes, où l'on trouve parfois aussi une haie de peupliers (le long de la route entre le Bayet et la Grillatière). Ce paysage présente également des bois de chênes pédonculés, d'érables rouges, quelques épineux, etc. Ces bois sont privés et souvent clôtés. Leur accès est donc limité, ce qui empêche leur découverte par les promeneurs.

Ce paysage est varié, le regard découvre au fur et à mesure une succession d'étangs, de champs de maïs et de forêts. L'espace est structuré par un réseau de haies et de bois qui délimite et rythme le champ visuel, sans le fermer.

Le Nord-Ouest de la commune

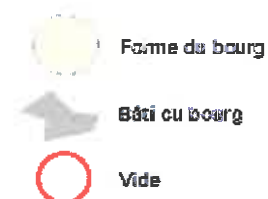
Cette partie de la commune est essentiellement occupée par des terrains agricoles, comme la partie S-E. Cependant elle se différencie de cette dernière par une surface en étangs nettement inférieure : étangs de Brévonnes, étang de Colette, étang l'Eperon et le Grand étang de Glareins. Ce dernier est l'un des plus vastes de la Dombes, mais la majorité de sa superficie se situe sur la commune de Lapeyrouse. La présence moindre des étangs s'explique par la construction de la voie de chemin de fer qui traverse cette partie de la commune. Au XIXe siècle, la construction de cette voie a en effet nécessité l'assèchement de plusieurs étangs qui n'ont jamais été remis en eau.

Les bois sont également plus rares, ainsi que les haies qui ont subi les conséquences du remembrement. Le paysage se compose essentiellement de grands champs de maïs ainsi que d'autres cultures (oléoprotéagineux et blé) et de quelques prairies. L'espace tend à être uniforme, le champ visuel est très ouvert, le regard porte loin sans trouver de point de repère. Cette impression est accentuée par l'absence de relief. Il apparaît donc important de préserver les haies qui ont, outre leurs valeurs écologique et culturelle, une valeur paysagère : elles permettent de rythmer le paysage, de structurer l'espace et la portée du regard.





St Marcel en Dombes : Morphologie du bourg



Au sein des deux entités précédemment citées (partie S-E et partie N-O de la commune) l'habitat est présent sous forme de fermes isolées, qui se sont parfois transformées en hameaux par la construction de maisons individuelles pavillonnaires. Cependant ce phénomène reste très limité et ces parties du territoire ont été préservées de l'extension urbaine qui a touché le bourg, mis à part le hameau des "Maisonnettes" qui s'est considérablement étendu.

Les fermes d'origine comportent plusieurs corps de bâtiments souvent en pisé ; aujourd'hui des bâtiments agricoles annexes, en moellons et tôle ondulée, leur ont été ajoutés. Leur insertion dans le site et leur harmonisation par rapport aux bâtiments traditionnels voisins n'est souvent pas évidente.

Le bourg : morphologie

La forme du bourg s'apparente davantage à un cercle qu'à une ligne : elle s'affranchit du linéaire de la RN.

La forme du bourg laisse apparaître un vide au sein de l'urbanisation, au niveau de la zone correspondant à l'ancien étang de Breuil.

Le tissu urbain est globalement aéré, voire lâche à certains endroits (abords de la route de Monthieux, en direction de la halte ferroviaire). Seul le centre ancien, de taille restreinte, présente un tissu urbain dense.

Le bourg comprend :

- le centre-bourg, avec le quartier de l'église (centre ancien), le secteur des équipements publics (mairie et école), les logements collectifs de la ZAC des Tamaris ;
- les secteurs autour du centre avec les maisons individuelles et les environs de la halte ferroviaire.

Ces différents secteurs sont analysés d'un point de vue architectural et urbain dans le chapitre qui suit.





St Marcel en Dombes, bourg :
les différents secteurs

Analyse urbaine et architecturale

Le bâti se répartit de deux manières : groupé au sein du bourg et dispersé en dehors.

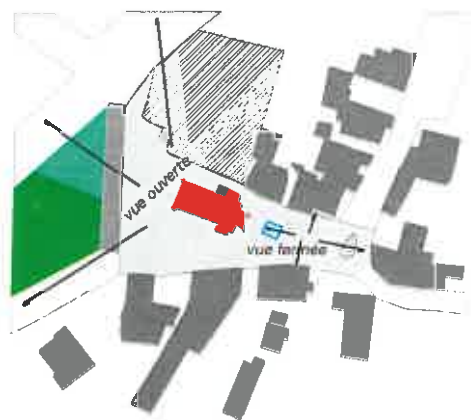
Le bourg

Le bourg regroupe des bâtiments situés le long de la RN83 mais également des constructions largement en retrait de cette voie. Le bourg est centré sur la RN83 au niveau de l'église et de la mairie qui constituent des éléments de centralité. A ce niveau la RN83 présente un carrefour avec les routes de Monthieux et de Birieux. L'église et l'immeuble de la ZAC des Tamaris forment des points de repère structurant la perception visuelle à l'intérieur du centre.

Le centre se constitue du centre ancien, du secteur des équipements publics et des logements collectifs. Le secteur autour du centre se constitue des zones pavillonnaires et des environs de la halte ferroviaire.

En dehors du périmètre bâti du bourg, les abords de la RN83 sont peu construits, à la différence de St André de Corcy par exemple, où la zone artisanale s'étend tout le long de la RN83 à la sortie du bourg, et jusqu'à la limite communale avec St Marcel. Les abords de la RN83 sont donc relativement préservés, et la forme du bourg s'affranchit du linéaire de la RN.





St-Marcel-en-Dombes :
quartier de l'église

- espace vert
- espace du monument aux morts
- stationnement
- ancien puits
- parcelles appartenant à la mairie



St-Marcel-en-Dombes :
quartier des
équipements publics

- passage piétonnier
- équipement public
- parcelles acquises par la mairie dont la partie Ouest a été cédée récemment
- stationnement



Eglise et ses abords



Espace derrière l'église



Ecole



Mairie

Le quartier de l'église

Relativement restreint, il correspond au centre ancien et s'organise autour de l'église. Celle-ci est de taille assez modeste, sa façade est recouverte d'enduit, seuls les contreforts extérieurs sont en pierre apparente. Ses murs extérieurs sont bordés par une étroite plate-bande fleurie.

Côté Ouest (ou côté RN83), l'espace public autour de l'église correspond à l'élargissement de la voie : il est goudronné, avec des places de parking en épi sur les bords. Le monument aux morts est également placé en bordure de RN83 près du feu de signalisation. Juste à côté de la place se trouve un espace vert ; il est formé par une première partie qui correspond à un terrain de boules, puis d'une deuxième partie arborée avec des bancs. Cet espace de verdure appartient potentiellement à l'espace public autour de l'église. Le bâti est situé en retrait par rapport à la RN. Cela s'explique par la gêne importante qu'elle engendre au niveau sonore. L'espace et le champs visuel sont donc largement ouverts, ce qui ne facilite pas la compréhension des lieux comme le centre-bourg.

Côté Est la place est bordée par les maisons anciennes du bourg, qui constituent le patrimoine architectural du bourg. Elles sont implantées à l'alignement par rapport à la voie. A cet endroit le regard est cadré dans toutes les directions, on perçoit une forte densité bâtie de cœur du village. Au centre de l'espace public se trouve l'ancien puits. Plus éloigné de la RN83, ce lieu est plus calme. Il correspond à un élargissement de voie et, comme de l'autre côté, il n'y a pas d'éléments identifiant un espace public convivial.

Au niveau architectural, les bâtiments présentent une certaine hétérogénéité du point de vue des lignes de faîtage, des couleurs de façades et de volets, de l'agencement des percements (fenêtres, portes). Cependant l'ensemble présente une cohérence, due à l'implantation du bâti qui suit l'alignement de la rue, ainsi qu'à la hauteur des bâtiments (tous ont un rez-de-chaussée + un étage). Enfin la forme des bâtiments est relativement homogène : simple, parallélépipédique avec parfois un appenti.

Entre les deux parties de l'espace public (Est et Ouest) se trouve un passage plus étroit bordé par un restaurant ("la Colonne") qui représente un début en terme d'attractivité des lieux. De plus, la commune a acquis les parcelles de l'ancien presbytère aujourd'hui détruit (parcelles situées en bordure de la RN83, au Nord de l'église) ; l'aménagement de ces parcelles offre des perspectives en termes de restructuration du centre.

Le secteur des équipements publics

Cette partie du bourg comprend deux équipements publics :

- la mairie, située en bordure de la RN83 et ouverte sur celle-ci ;
- l'école, située en bordure de la route de Monthieux.

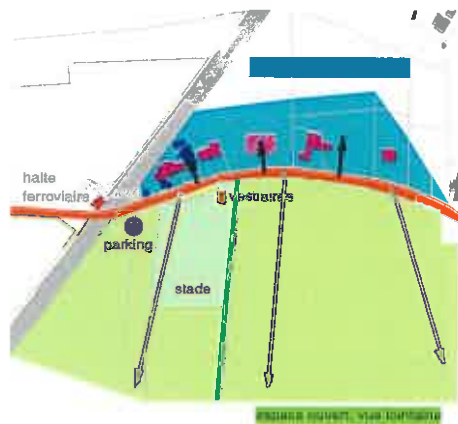
Du fait de ces deux structures, ce lieu bénéficie d'une certaine attractivité ; les marcellinois ayant des enfants à l'école le fréquentent régulièrement. Entre l'école et la mairie existe un passage piétonnier qui relie la route de Monthieux à la RN83. Il permet une circulation piétonne dans un environnement calme et sécurisant, par opposition à la circulation piétonne en bordure de la RN83.

Au niveau architectural, la mairie et l'école sont de styles tout-à-fait différents :

- La mairie est un bâtiment ancien, d'architecture traditionnelle. Le corps de bâtiment principal comprend un rez-de-chaussée + un étage. A côté se trouve un appenti sur rez-de-chaussée, plus loin l'ancien préau de l'école a été transformé en local pour les agents techniques de la Mairie. La mairie assurait auparavant deux fonctions : mairie et école.
 - L'école est un bâtiment récent, avec une architecture contemporaine. Le bâtiment est en plusieurs parties présentant des toits et des formes différentes. L'école s'ouvre sur le passage piétonnier rejoignant la RN83. La cour est située derrière le bâtiment qui donne sur la route de Monthieux ; elle est donc à l'abri de celle-ci, ainsi que de la RN83.
- Aujourd'hui la commune a acquis les parcelles situées derrière la mairie : cela ouvre des possibilités d'évolution de ce quartier.

Le centre est donc bipolaire : il se constitue par le quartier ancien et par le secteur des équipements publics, tous deux étant séparés par la RN.





Environs de la halte ferroviaire



Route de Monthieux, en direction de la gare



Halte ferroviaire

Les environs de la halte ferroviaire

L'accès à la gare se fait par la route de Monthieux. Les abords de cette route présentent une nette opposition : la bordure Nord est bâtie, le champ visuel est relativement limité, tandis que la bordure Sud correspond à un vaste espace vierge (ancien étang de Breuil) où le champ visuel est très ouvert. Cette bordure Sud ne comprend aucun aménagement, d'où l'impression de "route au milieu des champs", impression renforcée par le fait que la route est étroite.

Le bâti de la bordure Nord est hétérogène : mélange de maisons individuelles avec d'anciennes fermes, et de nombreux bâtiments annexes : à usage agricole, garages, et autres appentis. Les volumes des bâtiments annexes sont hétéroclites et les façades sont souvent d'aspect négligé.

Quant au bâtiment de la halte ferroviaire, sa petite taille le rend peu visible, et sa façade taguée le rend peu attractif.

Le long de la route de Monthieux, l'espace est ouvert et le paysage n'annonce pas la halte ferroviaire, si ce n'est le panneau l'indiquant, au niveau du carrefour de la RN83.

L'arrivée à la gare correspond donc à une zone assez vague, où le regard balance entre, au Nord, des bâtiments sans cohérence, et au Sud, une vaste zone ouverte immédiatement contigüe à la route, sans transition. Cette voie pourrait annoncer plus clairement l'arrivée à la halte ferroviaire, grâce à des aménagements, même légers, au Sud, qui structureraient l'espace, et une mise en cohérence des bâtiments au Nord.

Les zones pavillonnaires

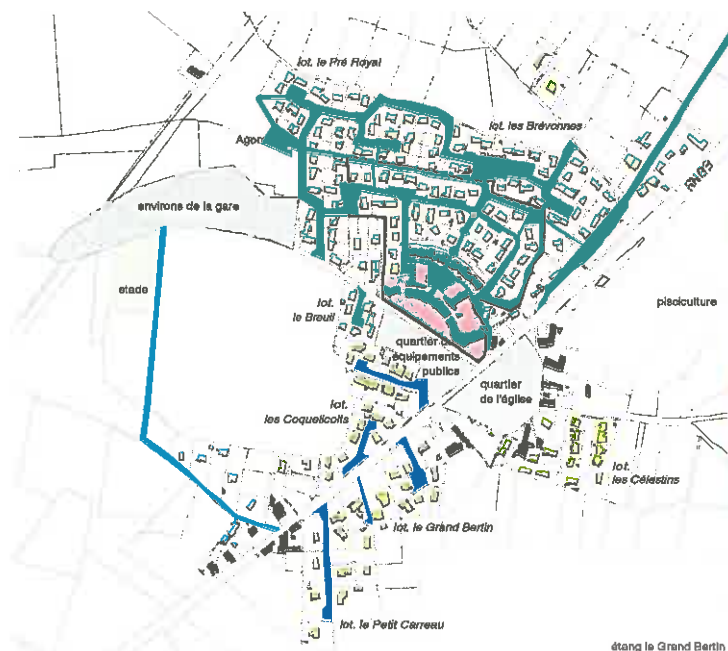
Dans les années 1980, une grande partie de la commune s'est urbanisée sous la forme de lotissements de maisons individuelles, situés à proximité du centre-bourg et de la RN83. Ce sont des maisons à R+0 ou R+1, dont les façades crépies sont blanches, écruées, parfois roses. Elles sont généralement implantées en position centrale sur la parcelle, avec un jardin autour. L'engouement pour ce type d'habitat dans la périphérie de grandes villes comme Lyon correspond à une tendance contemporaine généralisée : il offre la possibilité de devenir propriétaire d'un logement à des prix inférieurs à ceux appliqués en ville, bien que la différence ait tendance à s'atténuer de plus en plus. Ce type de logement permet également d'avoir un jardin personnel, de vivre "à la campagne" tout en travaillant en ville, de bénéficier d'un cadre de vie calme et agréable, tout en ayant un mode de vie urbain.

A St Marcel, les rues menant aux différents lotissements se terminent généralement en impasses qui forment des petits parkings. Cela permet d'éviter qu'elles ne deviennent des voies de passage pour aller d'un point à un autre de la commune. Lors de la construction des lotissements au Nord (lot. le Pré Royal et lot. les Brévonnes), il a été créé des cheminements piétons ; il est donc aisé de se déplacer à pieds au sein de cette zone qui est en continuité avec la ZAC des Tamaris.

Ces lotissements se sont construits en continuité avec le centre-bourg, pour la majorité d'entre eux. En revanche, le lotissement du Pré Royal (au Nord du centre-bourg) s'est construit à l'origine en laissant un vaste espace vierge le séparant du centre bourg. La réalisation du lotissement du Pré Royal a bouleversé les données sociologiques de St Marcel en permettant la construction de 69 logements (alors que les autres lotissements ont permis chacun la construction de 4 à 15 logements). L'espace vide qui avait été laissé entre le lotissement du Pré Royal et le bourg a ensuite été comblé par la construction de la ZAC des Tamaris. Les deux espaces se sont donc naturellement rejoint, et les maisons individuelles de la ZAC forment aujourd'hui un unique ensemble avec celles des lotissements du Pré Royal et des Brévonnes.

Les logements collectifs (ZAC des Tamaris)

Construite dans les années 1990, la ZAC des Tamaris s'est implantée dans une trouée au sein de l'urbanisation de la commune. Dans une logique de continuité bâtie, elle a trouvé naturellement sa place. Cette ZAC répond également aux principes urbanistiques de mixité sociale et de mixité fonctionnelle : d'une part elle comporte à la fois du logement individuel et du logement collectif, du logement en accession et du logement locatif social (cf chapitre sur le logement), d'autre part elle comporte des activités : un commerce multi-services (alimentation et bureau de tabac), un salon de coiffure et une boulangerie, ainsi qu'un local commercial vacant.



Logements collectifs - ZAC des Tamaris



Maisons accolées - ZAC des Tamaris



Maisons individuelles, lotissement les Coquelicots

St Marcel en Dombes :
Zones des maisons individuelles
et des logements collectifs

- logements collectifs
- logements individuels groupés
- zone des logements collectifs (dont log. individuels accolés)
- maisons individuelles récentes
- maisons anciennes
- périmètre ZAC des Tamaris
- canal
- rues desservant les différentes zones
- impasses
- cheminements piétons

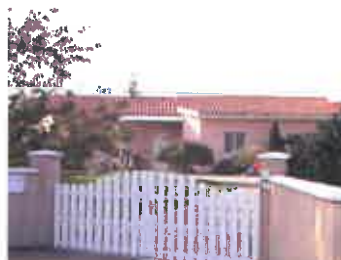




Ferme isolée,
La Grande Feuillée



Bâtiment en briques,
La Grande Feuillée



Maison individuelle,
Les Maissonnettes

L'immeuble de la ZAC situé au carrefour entre la RN83 et la route de Monthieux est de hauteur R+2, ponctuellement R+3. Sa hauteur, sa forme incurvée et sa couleur jaune orangé le personnalisent et le différencient du bâti environnant. Il marque le carrefour et la traversée du centre. Derrière lui se trouvent des logements individuels groupés R+1 (maisons accolées). Ensuite viennent des maisons individuelles R+0 voire R+1. La diversité dans les hauteurs et dans les types d'habitat s'accompagne d'une certaine unité à travers différents éléments : couleur orangée de l'immeuble collectif et des maisons accolées, traitement du sol des places de parking (pavés espacés, laissant pousser l'herbe), système de ralentissement des voitures (terres-pleins herborisés ou arborés de chaque côté de la rue), etc.

les habitations isolées, les hameaux

La répartition des habitations isolées et des hameaux fait apparaître une légère différence entre la zone située au S-E de la commune où ils sont relativement nombreux (Corcelle, Courbon, le Cazot, la Grillatière, le Petit et le Grand Bayet, Château blanc, le Célestin, le Lombard, A tout vent, le Cariat, les Feuilles) et la zone située au N-O où ils sont moins nombreux (Georges, Buisson Gaillard, la grande Feuillée, la Genetière, Sève, les Maissonnettes).

L'urbanisation en dehors du bourg est constituée essentiellement d'anciennes fermes isolées.

Ces fermes se sont, pour certaines, agrandies avec la construction récente de maisons de manière à constituer des hameaux. Le hameau des Maissonnettes correspond à d'anciennes fermes accompagnées de nombreuses maisons récentes ; c'est le seul hameau où la quantité de maisons récentes est vraiment importante.

Quelques fermes isolées ont été rénovées : Gravelotte (à proximité du bourg), la Genetière.

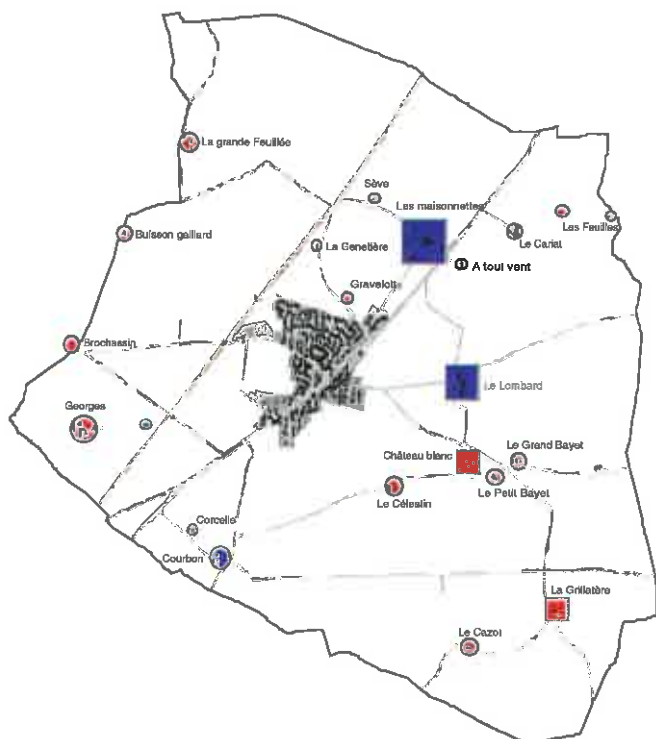
Le hameau de la Grillatière est particulier ; il se distingue des autres dans la mesure où les habitations ne sont visiblement pas d'anciennes fermes. Les deux maisons présentes sont d'anciennes bâtisses dont l'une est construite avec des colombages, et l'autre est une maison bourgeoise entourée d'un vaste jardin qui évoque davantage un parc. Ces deux bâtisses sont situées au bord de l'étang de Chambre. L'entrée dans le hameau par le Nord est marquée par une double rangée de chênes pédonculés qui donne une impression majestueuse. La proximité de l'étang de Chambre et d'un bois privé immédiatement au Sud du hameau renforce cette impression de majesté et de calme.

Les fermes traditionnelles se composent généralement d'un bâtiment principal imposant, et de plusieurs bâtiments annexes, l'ensemble étant souvent organisé autour d'une cour. L'architecture des fermes utilise comme matériaux le pisé et parfois la brique et le bois. Le pisé est un matériau traditionnel de la Dombes. Le procédé de fabrication consiste à tasser de la terre entre des planches, à l'épaisseur d'un mur ordinaire. Ainsi tassée, la terre se lie, prend de la consistance, et forme une masse homogène qui peut être élevée jusqu'à des hauteurs importantes. La brique est utilisée pour les encadrements (fenêtres et portes).

Des constructions ont été annexées aux fermes a posteriori, elles utilisent la tôle ondulée et les moellons.

Globalement, le territoire communal en dehors du bourg a été épargné par l'urbanisation récente, qui s'est "concentrée" sur le bourg.

Les constructions sont majoritairement d'anciennes fermes, avec des physionomies assez variées, car elles sont composées de bâtiments de fermes anciens, de bâtiments annexes récents et parfois de maisons récentes.



St Marcel en Dombes :
Fermes isolées /Hameaux

- Hameaux
- Habitation(s) isolée(s)
- Ferme(s) ancienne(s)
- Maison(s) récente(s)
- Ferme(s) ancienne(s) + Maison(s) récente(s)



Ferme, Grand Bayet



Maison récente, Le Lombard



Maison bourgeoise, La Grillatière



Traversée du bourg par la RN83

La traversée du bourg décrite ici s'effectue du Sud au Nord (en venant de Lyon, en direction de Bourg).

- L'entrée du bourg par la RN83 au Sud est marquée par la présence de bâtiments anciens alignés sur la route, d'abord sur le côté gauche puis sur le côté droit. A gauche, un trottoir confirme l'entrée dans une agglomération. Le champ de vision s'arrête donc sur ces éléments qui indiquent l'arrivée dans un bourg, cependant ces repères restent relatifs puisqu'à aucun moment la route n'est encadrée de part et d'autre par du bâti.

-Après ce passage le tissu se relâche très vite et le champs visuel s'ouvre. On entre dans une zone de maisons individuelles récentes, séparées de la route par des murs ou des haies, sur une longueur d'environ 300m.

- On entre alors dans le cœur du village, avec la mairie à gauche, l'église à droite. Ces deux éléments indiquent la traversée du centre. La RN83 croise les routes de Monthieux et de Birieux. Au niveau visuel, l'espace est ouvert ; le regard s'accroche à l'église d'une part, à l'immeuble de la ZAC des Tamaris d'autre part. Ces deux bâtiments constituent des points de repère qui structurent la traversée du centre-bourg. Cependant l'ensemble des bâtiments se situe en retrait par rapport à la route ; le regard n'est pas cadré par un bâti dense qui, habituellement, marque la traversée des centres-bourgs et permet aux automobilistes de prendre conscience de la fréquentation des lieux et de ralentir.

Ce carrefour donne l'accès à la majorité des équipements de la commune : école, commerces, stade, gare, en prenant la route de Monthieux, salle polyvalente, restaurant, en prenant la route de Birieux. Ces équipements sont signalés par des panneaux, auxquels on peut reprocher d'être trop timides, par leur petite taille et par la position de celui indiquant l'école, les commerces, le stade et la gare, qui est presque caché derrière le feu piéton quand on vient du Sud.

- Après le centre, on arrive rapidement au niveau de la pisciculture. On longe la pisciculture à droite, sans la voir car elle est bordée par une haie très dense. A gauche le bâti est en retrait par rapport à la route. Les abords ne sont plus aménagés pour les piétons, et on a très vite l'impression d'avoir quitté le bourg.

- Après la pisciculture, le bâti est présent seulement à gauche, en retrait par rapport à la route. Le champ visuel est largement ouvert à droite, vers les champs cultivés, les étangs. La RN83 s'élargit et comprend trois voies au lieu de deux ; la vitesse des automobilistes s'accélère très vite, alors que des habitations sont toujours présentes à gauche et qu'on est toujours dans l'agglomération.



Traversées de St Marcel :
champ visuel

- < vues ouvertes
- ... vues lointaines
- * vues cadrées dans toutes les directions
- vues cadrées dans une direction

Tissu urbain
densité

- tissu lâche - vues ouvertes
- tissu serré - vues fermées

St Marcel en Dombes, bourg:
Perceptions



BILAN analyse architecturale et urbaine - ENJEUX

Le bâti à St Marcel se répartit entre le bourg et les fermes isolées, qui constituent parfois des hameaux. Les maisons individuelles récentes occupent largement le bourg, par contre elles sont rares en dehors du bourg. Les fermes anciennes et leurs environs ont été relativement épargnés par l'urbanisation massive du XXe siècle.

La morphologie urbaine du bourg met en évidence un centre ancien dense de taille restreinte, autour de l'église. Les constructions récentes, qui occupent la majorité du bourg, se sont développées sur un tissu lâche au sein duquel le champ visuel est ouvert.

Seuls les logements collectifs et groupés de la ZAC offrent, avec le centre ancien, un tissu dense avec des vues cadrées qui caractérisent le centre-bourg, ce qui permet une utilisation économe de l'espace. Cependant, depuis la RN83, le champ visuel reste ouvert et la densité du centre n'est pas ressentie.

Malgré une urbanisation importante au cours du XXe siècle, les abords de la RN83 ont été préservés.

La forme globale du bourg s'affranchit du linéaire de cette voie majeure.

Cependant, l'influence de la RN n'est pas négligeable : le centre-bourg s'organise autour du carrefour central et la RN forme une barrière entre les deux parties du bourg qu'elle sépare.

Les enjeux majeurs pour l'urbanisation future sont :

- **renforcer le centre-bourg**, ce qui passe notamment par une densification du bâti, la protection du bâti ancien et la restructuration de l'espace public ;

- **limiter l'urbanisation le long de la RN83**, pour conserver une forme urbaine indépendante du linéaire de cette voie ;

- **préserver les fermes isolées et leurs environs**, car elles ont une valeur patrimoniale, liée à leur environnement "naturel".



Données socio-économiques

Démographie

La densité de population est de 91 habitants par km², ce qui est plus proche de la moyenne nationale (106,3 habitants/km² en 1999, hors DOM-TOM) que de la moyenne de la Dombes (territoire du SCOT : 50 habitants/km²).

La population de St Marcel a connu une explosion démographique dans les années 1980 et 1990. De 1982 (274 habitants) à 1999 (1059 habitants), la commune a vu sa population augmenter de 785 personnes, soit un taux de croissance de 16 % par an.

Cela est d'autant plus remarquable que le solde naturel était négatif jusque dans les années 1980. Aujourd'hui il est positif, mais c'est essentiellement le solde migratoire qui est à l'origine de l'augmentation de population. En effet, un grand nombre de citadins viennent habiter à St Marcel : ils bénéficient ainsi d'un cadre de vie "rural" et peuvent continuer à travailler en ville vu la proximité de Lyon et de Bourg en Bresse.

La population de St Marcel est relativement jeune : 60 % de la population a moins de 40 ans, et l'indice de jeunesse était de 5,8 au RGP de 1990, ce qui constitue le taux le plus élevé du territoire du SCOT de la Dombes. La population s'est fortement renouvelée depuis 1975.

La taille moyenne des ménages est de 3,3 personnes. La plupart sont des couples avec un ou plusieurs enfants : 852 habitants appartiennent à un ménage de ce type, soit 80 % de la population.

La question de l'évolution de cette population dans les années à venir pose le problème du vieillissement de la population. En effet, aujourd'hui la commune comprend des habitants jeunes qui ont acheté dans les années 1980 et qui se renouvellent peu ; 40% des habitants occupent leur logement depuis plus de 9 ans (cf paragraphe sur l'habitat). Or les contraintes d'entretien d'un pavillon pèsent lourd pour un couple âgé, voire pour une personne âgée restée seule. On voit ainsi apparaître aujourd'hui, chez la population âgée, une demande pour des formes d'habitat moins lourdes à entretenir. De plus, on constate dans la Dombes un phénomène de rapprochement des parents, plus âgés, vers les enfants qui ont acheté une maison individuelle : ces personnes âgées semblent davantage s'orienter vers le logement collectif. Il est donc possible qu'une partie de la population de St Marcel soit demandeuse de logements en immeubles collectifs dans les années à venir.

BILAN démographie

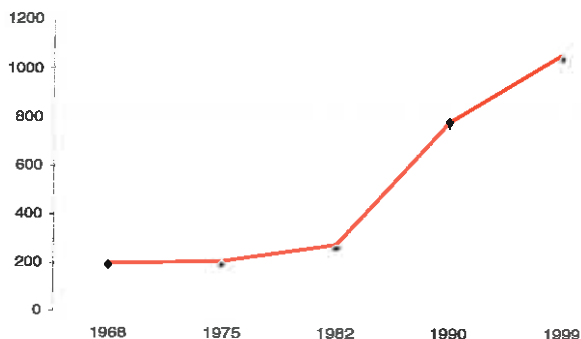
La commune de St Marcel a connu un essor démographique très important depuis 1982. Aujourd'hui la densité d'habitants au km² se rapproche de la moyenne nationale, alors que St Marcel est historiquement une commune rurale peu dense. De plus, l'urbanisation s'est beaucoup développée sous forme de lotissements de maisons individuelles (cf chapitre suivant), très consommateurs d'espace, ce qui a largement entamé les terrains agricoles. La mairie souhaite donc maîtriser la démographie afin de préserver la qualité du cadre de vie. Cela passe par la maîtrise du nombre des nouveaux arrivants et notamment par la maîtrise des constructions nouvelles.

Les associations

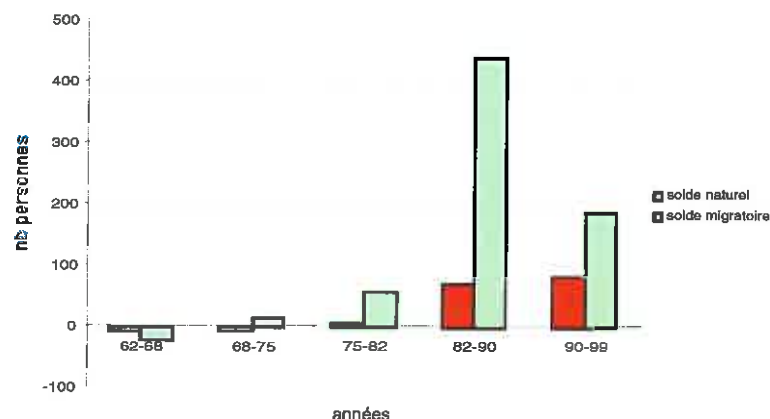
Les associations sont au nombre de sept :

- Comité des fêtes ;
- Club de football ;
- Club kasama ;
- Club des anciens ;
- Association "détente et loisirs" ;
- Association du restaurant scolaire ;
- Association des parents d'élèves.

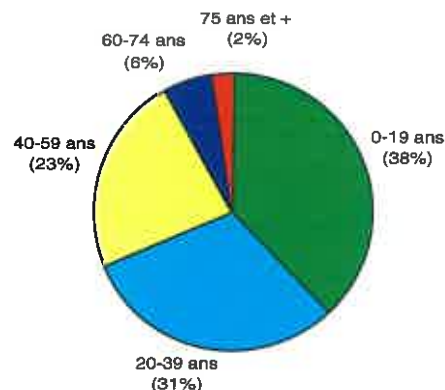
Les associations représentent un enjeu social important, dans le sens où elles permettent les rencontres entre habitants et leur investissement dans la vie communale. Certaines d'entre elles contribuent également aux loisirs et à la détente des habitants.



Evolution de la population de 1968 à 1999
(D'après www.recensement.insee.fr/RP99)

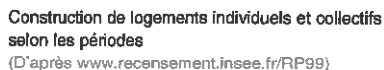


Soldes naturel et migratoire de 1962 à 1999
(D'après www.recensement.insee.fr/RP99)



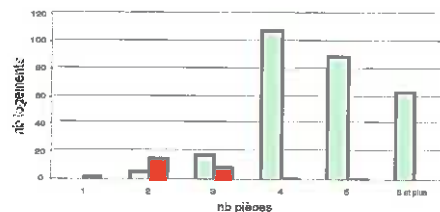
Répartition de la population selon les tranches d'âges
(D'après www.recensement.insee.fr/RP99)





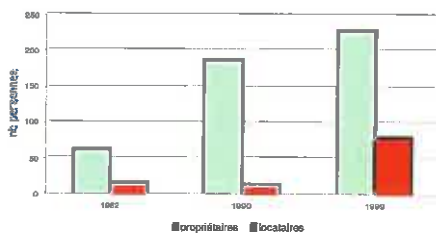
Au moment du recensement de 1999, 90 % des habitants de St Marcel habitent leur logement depuis plus de 2 ans : 50 % ont emménagé entre 1990 et 1997 et 40 % avant 1990. Ceux qui ont emménagé dernièrement (entre 1997 et 1999) sont surtout des jeunes de moins de 30 ans appartenant à des petits ménages (moins de 2,5 personnes) et vivant dans des logements de 1 ou 2 pièces. Globalement, plus les habitants vivent à St Marcel depuis longtemps, plus ils occupent des logements de grande taille. Le "turn-over" au sein des logements est donc important pour les petits logements et faible pour les grands logements.



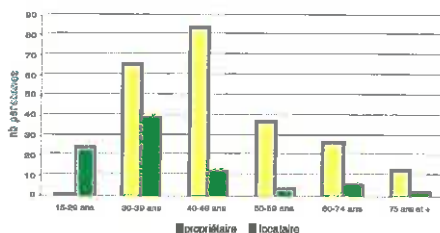


■ maisons individuelles (dont fermes) ■ logements dans immeubles collectifs

Nombre de pièces selon le type de logement
(D'après www.recensement.insee.fr/RP99)



Parti des locataires et des propriétaires en 1982 ; 1990 et 1999
(D'après www.recensement.insee.fr/RP99)



Statut d'occupation selon l'âge de la personne
de référence du logement
(D'après www.recensement.insee.fr/RP99)

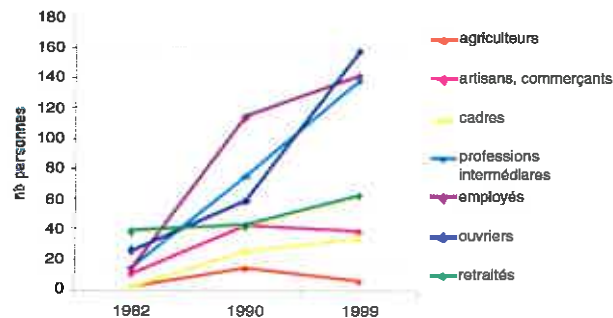
BILAN habitat-logement

Le logement à St Marcel est marqué par la maison individuelle. Cela est corrélé à une proportion de propriétaires importante et à des ménages qui sont essentiellement des familles avec enfants. La ZAC des Tamaris a contribué à diversifier les types d'habitat, en introduisant le logement collectif en location, et notamment en logements sociaux.

Les habitants des maisons individuelles sont des couples avec enfants qui ont fait construire dans les années 1980 et 1990. Le renouvellement des occupants des maisons individuelles est faible ; les personnes "s'attachent" à la commune et y restent. Dans les années à venir, cette population va vieillir et va aspirer à un type de logement moins contraignant à entretenir, et moins grand, car les enfants vont grandir et quitter le domicile familial. Une hausse de la demande en logement collectif est donc à envisager.

Aujourd'hui l'évolution du parc de logement sur la commune peut permettre de répondre à cette demande et de renforcer la diversité du logement. En effet, les lotissements de maisons individuelles occupent une large part de la surface urbanisée de la commune, et il s'agit de maîtriser la construction de nouvelles maisons individuelles, afin d'éviter que la commune ne s'oriente vers un paysage et un type d'habitat uniformes. En outre, la commune souhaite construire de nouveaux logements dans le centre bourg : celui-ci peut se densifier grâce à de l'habitat collectif, ce qui permettrait d'accueillir de nouveaux habitants et éventuellement de répondre à une nouvelle demande de logements collectifs de la part de personnes habitant déjà St Marcel. Cela limiterait l'extension de l'urbanisation de la commune, et permettrait de diversifier les types de logement et de population sur la commune. La diversification de l'habitat peut se traduire par des immeubles collectifs ou par des maisons individuelles accolées, comme cela a été fait au sein de la ZAC des Tamaris, avec éventuellement du logement locatif intermédiaire.





Part des différentes catégories socioprofessionnelles en 1982 ; 1990 et 1999

(D'après www.recensement.insee.fr/RP99)

lieux d'emploi	nb pers.	%
Lyon	91	19,00
St Marcel	44	9,19
Rillieux la Pape	35	7,31
St André de Corcy	35	7,31
Villeurbanne	22	4,59
Miribel	21	4,38
Genay	17	3,55
Bourg-en-Bresse	12	2,51
Villars les Dombes	12	2,51
Caluire et Cuire	11	2,30
Villefranche sur Saône	10	2,09
Neuville sur Saône	9	1,88
Vaulx en Velin	8	1,67
Beynost	7	1,46
Chassieu	7	1,46
Vénissieux	7	1,46
Bron	6	1,25
St Maurice de Beynost	6	1,25
Mionnay	5	1,04
Autre	114	23,80

Emploi

- Actifs et lieux de travail

Le nombre d'actifs est de 479, ce qui représente 45 % des habitants de la commune. Au niveau national le taux d'actifs est également de 45 %. La grande majorité des actifs de St Marcel (92 %) sont des salariés. Les actifs travaillant dans la commune même de St Marcel sont rares : 44 personnes seulement (9 %) contre 141 qui travaillent dans une autre commune du département de l'Ain (29 %) et 294 qui travaillent dans une commune hors du département (61 %). Le principal pôle d'emploi est en effet la ville de Lyon où travaillent 19 % des actifs. Les autres communes d'emploi sont assez dispersées : Rillieux la Pape, St André de Corcy, Villeurbanne, Miribel, Genay, Bourg en Bresse, Villars les Dombes, etc.

Les habitants de St Marcel se déplacent donc beaucoup pour aller sur leurs lieux de travail. Seuls quelques agriculteurs, artisans et commerçants, travaillent à St Marcel ou dans ses environs proches. La voiture reste le mode de transport le plus employé (à 84 %), bien que le train prenne une place croissante (cf chapitre sur les transports).

- Niveau de précarité de l'emploi

Le taux de chômage est de 7,7 %. Il est plus important chez les femmes (11,1 %) que chez les hommes (4,7 %) mais inférieur à la moyenne nationale. La proportion de CDD est également plus importante chez les femmes (7 % contre 5,5 % chez les hommes), ainsi que la proportion d'emplois à temps partiel (28 % contre seulement 4 % chez les hommes). Néanmoins il est à noter que la proportion d'actifs chez les femmes a considérablement augmenté entre 1990 et 1999, surtout dans la tranche d'âge 35-50 ans.

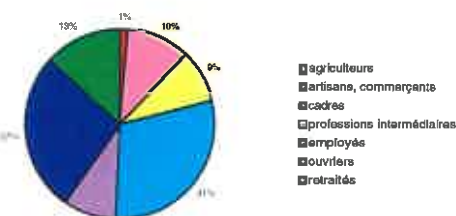
- Catégories socioprofessionnelles

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers, dont le nombre a considérablement augmenté depuis 1975. A cette date les agriculteurs représentaient 33% de la population active, et les ouvriers 24%, répartition assez typique des villages dombistes. Aujourd'hui, les agriculteurs ne sont plus qu'au nombre de 8, appartenant à 3 exploitations différentes. En ce qui concerne le logement, les occupants des maisons individuelles (dont les fermes) se retrouvent dans toutes les catégories socioprofessionnelles : agriculteurs, artisans, commerçants, cadres, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités. Ce type de logement semble donc accessible à tous ; l'avantage de faire construire une maison dans une commune située en périphérie de grande ville est d'y trouver des prix raisonnables, inférieurs à ceux appliqués en ville. Cependant cette remarque qui était vraie il y a quelques années est remise en question, car la pression foncière est de plus en plus importante sur ce type de commune et les prix ont tendance à augmenter rapidement.

A l'inverse, les logements dans les immeubles collectifs sont occupés uniquement par des personnes des professions intermédiaires, des employés, des ouvriers et des retraités.

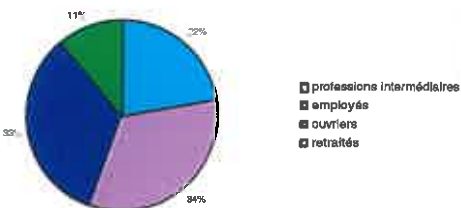
BILAN Emploi

Les parts respectives des catégories socioprofessionnelles à St Marcel ont énormément évolué depuis les années 1980 : les agriculteurs sont de moins en moins nombreux tandis que les autres catégories s'accroissent en même temps que la population augmente. Cela correspond au phénomène de périurbanisation qui amène une population citadine à St Marcel. S'il n'est pas question de revenir en arrière et de refaire de St Marcel une commune entièrement rurale, il est néanmoins nécessaire de préserver l'agriculture restant sur la commune, et d'assurer sa pérennité. Les agriculteurs sont en effet propriétaires de la majorité du territoire communal et par là même sont les garants de l'entretien et de la vie des terres et des paysages de St Marcel.



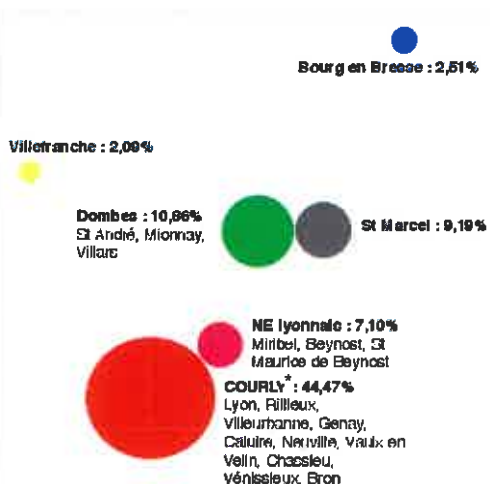
Catégories socioprofessionnelles des occupants des maisons individuelles (dont fermes)

(D'après www.recensement.insee.fr/RP99)



Catégories socioprofessionnelles des occupants des logements en immeubles collectifs

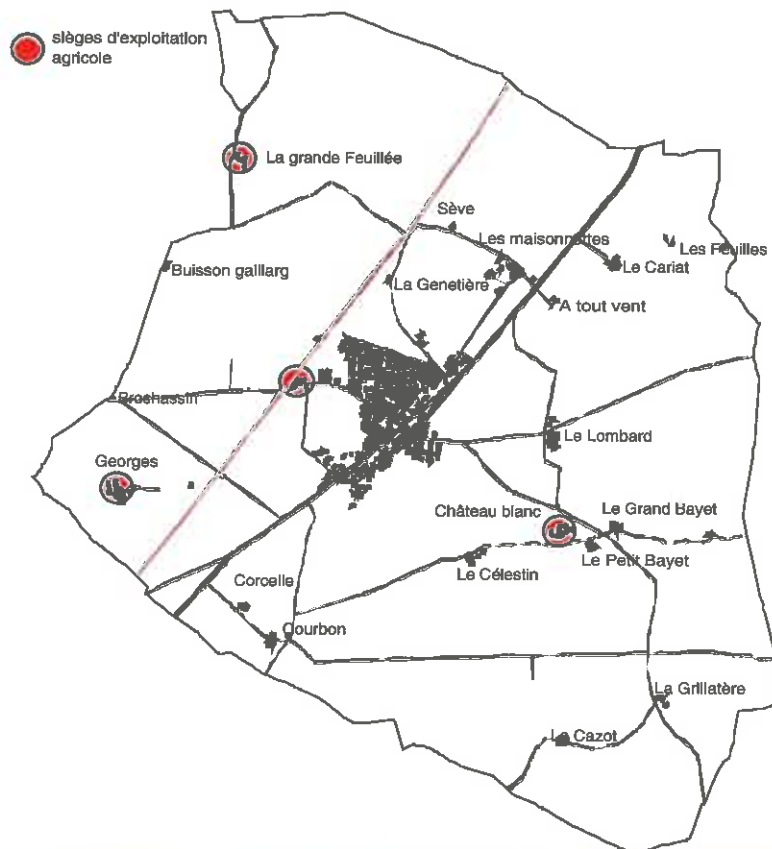
(D'après www.recensement.insee.fr/RP99)



Carte : lieux d'emploi des marcellois

* COURLY : Communauté Urbaine de Lyon





Agriculture Proximité Petit Bayet



Agriculture, Proximité Brochassin



Agriculture, Proximité les Maisonnettes



Restaurant "la Colonne" près de l'église



Commerces et services, Tamaris



Supermarché à St André de Corcy

Activités

Agriculture

La superficie de la commune occupée par l'agriculture est de 671 ha. Seulement 327 ha appartiennent à des exploitants ayant leur siège sur la commune de St Marcel, au nombre de quatre aujourd'hui. Les céréales représentent 183 ha dont 113 ha de maïs, 76 ha d'oléoprotéagineux (colza, soja) et 58 ha de blé (remarque : les superficies données ici concernent uniquement les exploitations ayant leur siège sur la commune de St Marcel). Le maïs a connu un essor très important dans les années 1970 et a remplacé à St Marcel de nombreuses prairies, alors que l'élevage était traditionnellement l'activité agricole de la commune. Aujourd'hui les prairies ne représentent plus que 23 ha (dont 20 ha de surface toujours en herbe) et le nombre de bovins est très réduit. En revanche l'élevage hors sol de volailles s'est considérablement développé : en 2000 les effectifs s'élevaient à 19.252 volailles (augmentation de 6.402 volailles depuis 1979). Cette activité peut poser problème du fait de la pollution des eaux. De plus l'intégration des bâtiments dans le paysage doit être réfléchi spécifiquement, car ce sont souvent des bâtiments de volume important juxtaposés à des fermes traditionnelles. La conversion des prairies en grandes cultures pose surtout problème en bordure d'étangs. En effet, les prairies constituent une barrière contre la pollution de l'eau ; elles absorbent les éléments minéraux contenus dans les eaux de ruissellement qui vont dans les étangs. Depuis le développement des grandes cultures, qui utilisent des engrais et des pesticides, elles remplacent les prairies au bord des étangs et les éléments non absorbés par les plantes ruissellent directement dans l'eau des étangs.

L'activité agricole a beaucoup diminué : elle était auparavant l'activité principale de la commune, aujourd'hui elle est minoritaire. Il reste 4 sièges d'exploitation agricoles, situés à la Grande Feuillée, Georges, Château Blanc et près de la halte ferroviaire. Néanmoins la surface agricole représente la majorité du territoire communal (58 %) de plus l'agriculture est une activité traditionnelle de ce territoire. Son évolution est donc un enjeu important en terme de lien de la commune avec son histoire, et en terme d'entretien et de vie des sols. L'agriculture doit être préservée, et son évolution peut être envisagée, en partie, dans une diversification des activités. L'attractivité des paysages de la Dombes et sa réputation gastronomique ouvrent des possibilités en termes d'agrotourisme (accueil à la ferme, vente directe de produits, etc.)

Pisciculture

La pisciculture de St Marcel en Dombes se situe à proximité du bourg, près de la salle des fêtes. Elle existe depuis 1926 et a toujours appartenu à la famille Liatout. Les poissons élevés sont la Carpe, la Tanche, le Brochet, le Gardon, la Sandre, le Black-Bass et la Silure. Ces poissons sont vendus pour le repeuplement de lacs et de plans d'eau, dans toute la France et à l'étranger. Seulement 30% des poissons sont destinés à l'alimentation et surtout à la restauration (Carpe et Brochet).

L'entreprise qui comporte 4 salariés se porte bien, malgré de sérieux problèmes dus à la prédation par le Cormoran, le Héron et l'Aigrette, qui sévissent depuis une dizaine d'années, et qui ont fait chuter la production de 35% environ.

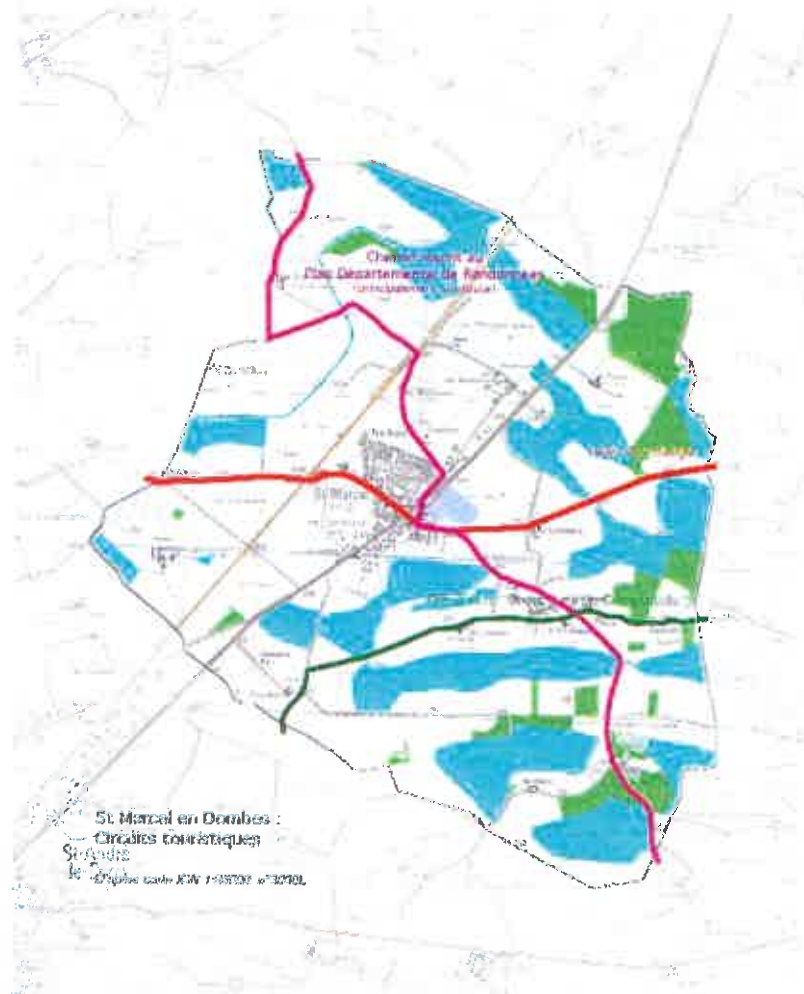
Commerces, services

St Marcel dispose :

- d'un commerce d'alimentation générale qui distribue également du tabac et la presse ;
- d'une boulangerie ;
- d'un restaurant-bar ("la Colonne") ;
- d'un salon de coiffure
- d'un local vacant (ex auto-école)

Le commerce d'alimentation générale et la boulangerie sont situés dans la ZAC des Tamaris, au niveau du carrefour entre la RN83 et la route de Monthieux. Ces commerces, récents, ont connu de vraies difficultés de démarrage. Le restaurant se trouve de l'autre côté de la RN83 près de l'église. L'ancien hôtel situé également de ce côté de la RN, n'est aujourd'hui plus en service : son propriétaire a transformé, il y a quelques années, les lieux en appartements qui sont en location.





Le nombre de commerces et services est relativement réduit : en effet, les habitants travaillent pour la majorité dans la région lyonnaise et les communes voisines et font leurs courses dans ces mêmes communes. De plus, St André de Corcy qui est à moins de 4 km offre d'importants équipements commerciaux et de services : un supermarché, une boulangerie, une boucherie, plusieurs restaurants et bars, un bureau de tabac, une librairie-papeterie, plusieurs salons de coiffure, plusieurs garages, maçons et électriciens. En ce qui concerne les services médicaux, il y a deux dentistes à St André de Corcy, plusieurs infirmiers (ères) et médecins généralistes, ainsi qu'une pharmacie. Villars les Dombes, situé un peu plus loin par rapport à St Marcel (8 km environ), présente également une offre très intéressante en terme de commerces et services. Ainsi, les habitants de St Marcel qui empruntent la RN83 pour se rendre sur leur lieu de travail traversent soit St André de Corcy (au Sud) soit Villars-les-Dombes (au Nord) et peuvent y faire leurs achats.

St Marcel se trouve donc à proximité d'un pôle de commerces et services important. Cela peut être un inconvénient, car ceux-ci exercent une forte concurrence sur les commerces de St Marcel et freinent l'implantation de nouveaux commerces. Cela peut également être considéré comme un atout : il contribue à l'attractivité de St Marcel, les habitants bénéficiant d'une offre intéressante proche de chez eux.

Activités Industrielles et artisanales

Il n'y a pas d'activités industrielles et artisanales à St Marcel. La création de telles activités est gérée au niveau de la communauté de communes. Sur la commune de St Marcel pourra éventuellement être envisagée la création d'activités artisanales.

La communauté de communes prévoit l'implantation d'un parc d'activités sur le territoire de la commune de Mionnay. La zone concernée comprend environ 30 hectares : elle est desservie par l'autoroute A46, par la future A432 et par les routes départementales n°66 et 38. La création de cette zone d'activités est susceptible de créer de nouveaux emplois dans les environs proches, donc sur St Marcel.

A l'heure actuelle, St André de Corcy, Villars les Dombes, Rillieux la Pape et Lyon offrent de bonnes opportunités en termes d'activités pour les habitants de St Marcel.

Tourisme

Le restaurant-bar "la Colonne" est le seul équipement touristique existant à St Marcel. Il n'y a pas de possibilité d'hébergement. De surcroît, le Sud de la Dombes, sur la ligne Mionnay-St André de Corcy-St Marcel en Dombes, n'offre aucune structure d'hébergement "en dur". Or la demande est importante sur cette partie comme dans l'ensemble de la Dombes. La création d'un gîte ou de chambres d'hôtes serait une opportunité intéressante pour ces trois communes : cela permettrait d'accueillir des touristes en période estivale et lors des week-end prolongés. En dehors des grandes périodes touristiques, ce type d'équipement parvient généralement, en Dombes, à occuper ses chambres grâce à des personnes y séjournant dans le cadre de leur travail, pour de longues périodes.

La route des étangs (circuit Sud) passe par St Marcel et permet le passage de touristes qui peuvent potentiellement s'attarder sur le territoire communal : il s'agit donc de mettre en valeur les sites intéressants et notamment le restaurant-bar afin que ces personnes puissent s'y arrêter.

Concernant les chemins de randonnées, St Marcel, comme l'ensemble de la Dombes, offre peu d'opportunités. La majorité des chemins sont privés et fermés au public. Cependant il existe quelques possibilités de parcours, en empruntant notamment le GR Zürich-St Jacques de Compostelle, les chemins et les voies communales. Un autre itinéraire figure au PDR (Plan Départemental de Randonnées) ; mais il emprunte majoritairement des routes goudronnées.

Grâce à ses paysages, la Dombes recelle des potentialités en termes de randonnées et de promenades à vélo. L'ouverture de chemins au public permettrait aux habitants de la Dombes de mieux connaître ses paysages, et aux autres touristes de les découvrir. L'office de tourisme de Villars les Dombes met actuellement en place une cellule de médiation entre les collectivités et les propriétaires privés afin d'aider la mise en place de conventions permettant d'ouvrir des chemins privés au public.



BILAN activités

Les activités sont limitées à quelques commerces et services qui connaissent des difficultés, à l'agriculture qui a tendance à reculer, et à la pisciculture.

St Marcel en Dombes se trouve donc dans une situation paradoxale : d'un côté, elle a connu, et connaît, un développement important de sa population, de l'autre les activités et les emplois à offrir aux nouveaux habitants ne suivent pas, et restent très limités.

Cela est corrélat au phénomène de périurbanisation, qui apporte des habitants ayant décidé dès le début de venir habiter ici et de continuer à travailler dans les villes voisines. Cependant, dans l'optique d'intégrer les habitants à la vie communale, il semble indispensable de maintenir des commerces sur la commune, ne serait-ce que parce que cela leur offre la possibilité de fréquenter la commune et de se rencontrer.

Par ailleurs le maintien de l'agriculture et de la pisciculture, garantes des paysages et caractéristiques des activités traditionnelles dombistes, paraît être un enjeu majeur. Si la pisciculture ne semble pas rencontrer de difficultés majeure (autre la prédation par le Cormoran), l'agriculture quant à elle est menacée par la pression foncière : il s'agit donc de la préserver, en limitant les constructions sur des terrains agricoles, et surtout en l'orientant vers de nouvelles activités plus diversifiées (agrotourisme par exemple).





St Marcel en Dombes :
Equipements et espaces publics

- équipements publics
- commerces, services
- arrêt SNCF
- stationnement
- espaces publics traités en espace vert
- espace public traité en voirie
- liaison piétonne et automobile
- liaison automobile / piétonne difficile

Equipements collectifs (publics et privés)

EQUIPEMENTS PUBLICS

Centre-bourg

- Ecole

Construite dans les années 1980, l'école accueille 181 élèves (rentrée 2003). Les effectifs actuels sont les suivants (rentrée 2003) :

classes	effectifs	répartition
3 ans	21	2 classes : Petits-moyens et Moyens-grands
4 ans	19	
5 ans	19	
CP	22	5 classes : CP CE1 CE1-CE2 CE2-CM1 CM1-CM2
CE1	32	
CE2	30	
CM1	20	
CM2	18	
total	181	

Jusqu'à présent, le nombre d'entrées d'élèves à l'école augmente d'année en année. Pour la rentrée 2004, l'école prévoit un effectif total de 185 élèves. La capacité maximale de l'école est d'environ 200 élèves.

Les CE1 et CE2 connaissent un boom : ils sont largement plus nombreux que les autres. Ces enfants correspondent à des naissances ayant eu lieu lorsque les nouveaux arrivants de la ZAC des Tamaris se sont installés. Une fois ce boom passé, on peut envisager que les effectifs diminuent. Il est donc possible que l'augmentation d'effectifs constaté presque chaque année jusqu'ici à l'école se stabilise, voire diminue.

Le devenir de l'école est donc difficile à cerner, car il s'agit d'assurer le remplissage des classes, sans toutefois dépasser le seuil de 200 élèves qui est proche des effectifs actuels.

Les adolescents vont ensuite pour la plupart au collège de Villars les Dombes (secteur auquel appartient St Marcel), puis aux lycées de Bourg en Bresse, Rillieux la Pape, Trévoux, Lyon...

AUTRES EQUIPEMENTS PRIVES

- Commerce multiservices

Ce commerce distribue des produits alimentaires et fait office de bureau de tabac - presse.

- Boulangerie / Pâtisserie

- Salon de coiffure

- Restaurant-bar "la Colonne"

Le restaurant est ouvert toute l'année sauf de fin décembre à fin janvier.





Eglise et restaurant "la Colonne"



Commerces et services



Mairie



Ecole

EQUIPEMENTS PUBLICS

Centre-bourg (suite)

- Mairie

La Mairie est située au bord de la RN83. Elle abritait l'ancienne école, avant la construction de celle qui est actuellement en fonction. Elle se présente sous la forme de :

- un bâtiment principal à un étage, accompagné d'un appenti sur rez-de-chaussée ;
- un préau, qui servait à l'ancienne école, et qui a été transformé en local pour les agents techniques de la Mairie.

Quartier de la gare

- Stade

Le stade est légèrement excentré du centre-bourg (600 m environ). Il est accompagné d'un bâtiment de vestiaires dont la construction a nécessité la modification du POS en 2000.

AUTRES EQUIPEMENTS PRIVES

- Halte ferroviaire

Le train s'arrête à St Marcel ; cet arrêt constitue une "halte ferroviaire" et non une gare dans la mesure où il n'y a pas de guichet. Cependant la voie ferrée est très utilisée par les marcellinois pour se rendre sur leurs lieux de travail.



Halte ferroviaire



Stade et vestiaires

La liaison piétonne entre le quartier de la gare et le centre-bourg se fait par la route de Monthieux (600 m environ), qui est relativement calme et permet de circuler à pieds en sécurité. Cependant la route de Monthieux n'annonce pas l'arrivée à la gare (cf chapitre analyse architecturale et urbaine, les environs de la halte ferroviaire).





Salle des fêtes

EQUIPEMENTS PUBLICS

Proximité pisciculture

- Salle polyvalente

D'une superficie d'environ 150 m², la salle polyvalente peut accueillir jusqu'à 120 personnes environ. Elle est louée pratiquement tous les week-end, soit par des personnes privées, soit par des associations.

Extrémité Nord du bourg

- Cimetière

Il est excentré, et n'est cependant pas indiqué depuis les routes qui y mènent.

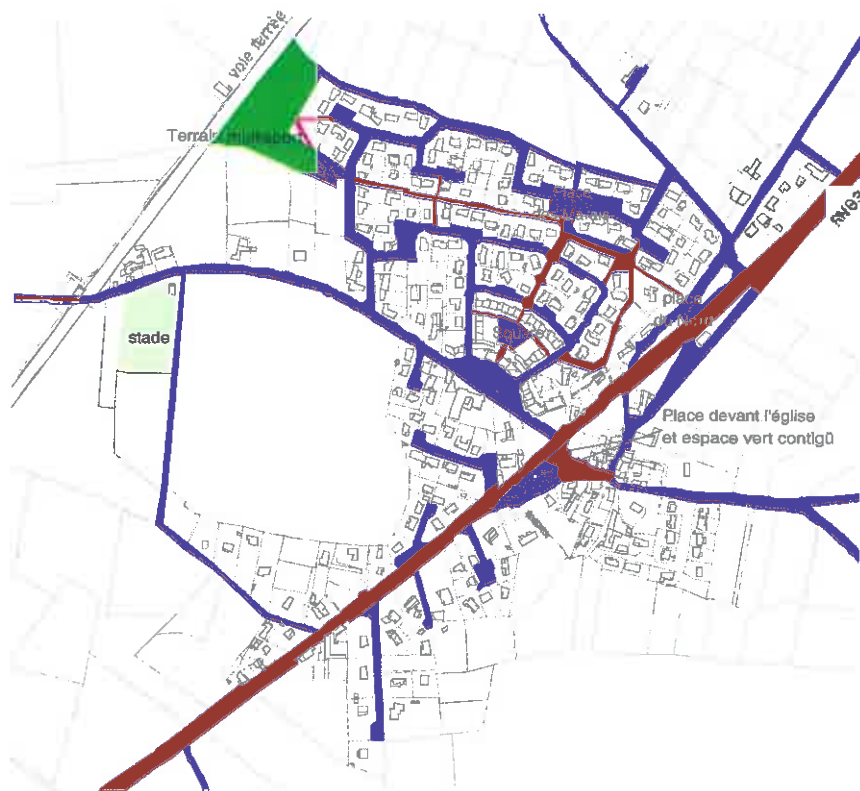
La liaison automobile entre la salle polyvalente et le centre-bourg se fait aisément par la RN83 (200 m environ), un parking étant prévu à côté de la salle polyvalente. De même, le cimetière est facilement accessible en voiture, bien qu'il ne soit pas indiqué.

En revanche, l'accès piéton au cimetière n'est pas possible le long de la RN83 dans la mesure où il n'existe pas d'espace piéton. La liaison piétonne se fait donc préférentiellement par les voies parallèles à la RN, côté Ouest.

Les équipements de St-Marcel sont répartis selon quatre pôles différents qui peuvent être renforcés par la création de nouveaux équipements publics manquants ou devenant insuffisants.

Par ailleurs la création de nouveaux équipements publics permettrait de favoriser la fréquentation de la commune par ses habitants. En effet, les activités des marcellinois sont très tournées vers l'extérieur de la commune ; la création ou la mise à disposition d'équipements publics est un moyen pour recentrer leurs activités sur la commune, de même que la mise à disposition d'une salle pour les associations.





St Marcel en Dombes :
espaces publics



Espaces publics

L'espace public de St Marcel se compose :

- de voies, dont la RN83 qui structure fortement le bourg et les rues du village (cf. chapitre déplacements) ;
- d'un espace autour de l'église, assimilable à une place mais qui n'est pas traité en tant que tel, ainsi qu'un espace vert contigu ;
- de plusieurs espaces verts situés dans le quartier de la ZAC des Tamaris et des lotissements voisins (Pré Royal et Brévonnes).

La RN83 (cf chapitre déplacements)

Cet espace est réservé aux automobiles et les piétons n'ont que peu d'espace : une portion seulement est traitée en contre-allée, le reste dispose de trottoirs qui sont peu avenants au regard de leur proximité avec les automobiles.

Les rues (cf chapitre déplacements)

En dehors de la RN83, les rues sont particulièrement calmes et propices à une circulation piétonne agréable. De plus, de nombreux cheminements piétons sillonnent la zone de la ZAC des Tamaris et des lotissements voisins, ce qui constitue autant d'espaces publics agréables. La barrière de la RN83 est donc le seul "frein" à la circulation piétonne au sein de la commune.

L'espace autour de l'église

Par sa position centrale, et par la présence de l'église, ce lieu est susceptible d'être l'espace public de centralité de la commune. Cependant il n'est actuellement pas traité en tant que tel et correspond à un simple élargissement de voirie. La proximité des équipements publics et des commerces laisse présager que ce lieu est un lieu de passage important, et que les habitants pourraient trouver ici l'occasion de se rencontrer, de s'arrêter quelques instants.

Cet espace bénéficie de surcroît de la présence contigue de l'espace vert.

L'espace vert à côté de l'église

Cet espace est constitué d'une partie végétale avec des bancs et d'un terrain de boules. Il est bien séparé de la RN83 par une haie dense. Il est peu fréquenté en journée; en effet il est isolé et sans lien avec ses environs. En revanche, les jeunes de la commune s'y retrouvent en soirée.

Les deux espaces, celui autour de l'église et celui de l'espace vert, pourraient, en étant aménagés ensemble, dans la continuité et la complémentarité, constituer un espace public de centralité, avec les fonctions que cela sous-entend : convivialité, détente, rencontres.

Le square au sein de la ZAC

Le square de la ZAC des Tamaris se situe à proximité du centre, dans une zone très calme, retirée par rapport à la RN83, et accessible uniquement à pied. Cela en fait un endroit privilégié pour l'ensemble des marcellinois, qui viennent s'y détendre et discuter. De plus, les enfants peuvent jouer en toute sécurité, sans crainte des automobiles.

Le square est entouré des bâtiments de logements collectifs et de logements individuels groupés. On a donc l'impression d'être dans un espace privatif, réservé aux habitants des habitations proches. Mais ce lieu assure en réalité la fonction d'espace public, à défaut de tout autre espace public central dans la commune.

La place des Marais

Située plus en retrait par rapport au centre-bourg, cette place comprend quelques jeux pour les enfants et des bancs. Elle est fréquentée par les habitants des maisons proches.

Le terrain multisport

Cet espace est occupé par un terrain de sport. Il est situé à la périphérie du bourg, dans une zone éloignée de la RN83, ce qui garantit la sécurité des sportifs.

la place du Nord

A côté de la RN, elle présente un terrain de boules.

Ainsi, les lieux ayant usage d'espaces publics sont avant tout situés dans le quartier de la ZAC des Tamaris et des lotissements du Pré Royal et des Brévonnes. On peut dire que la commune est relativement bien équipée, notamment en espaces de jeux. Par contre, les espaces publics centraux (vers l'église, la mairie) semblent avoir une vocation moins affirmée, et une fréquentation plus faible.



Réseaux et infrastructures

Déplacements

Voirie

- à l'échelle de la commune

L'axe principal de St Marcel en Dombes est la route nationale 83 qui relie Lyon et Bourg en Bresse. Elle traverse le territoire communal du S-O au N-E, avec un trafic de 10 000 véhicules par jour (comptage effectué au Nord de St André de Corcy).

Cet axe présente l'avantage d'assurer une bonne desserte de St Marcel en Dombes, qui a largement contribué au développement de la commune. Mais parallèlement, il présente le désavantage d'entraîner de nombreuses nuisances, au niveau sonore surtout, mais aussi aux niveaux visuel et olfactif. De plus, il engendre une scission au sein de la commune ; il constitue une barrière importante entre les deux parties du bourg, rendant plus difficiles les déplacements piétons. L'urbanisation le long de la RN83 ne s'est cependant pas étendue en dehors du bourg. L'effet "village-rue" est limité, dans la mesure où la forme du bourg est plus proche du cercle que de la ligne.

Un problème également rencontré du fait de la RN83 est l'accidentologie. La traversée du centre-bourg est à l'origine de plus de 46 % des accidents ayant lieu sur le territoire communal. La sécurité doit être prise en compte dans le cadre des aménagements futurs de la RN83.

Il n'y a pas de routes départementales sur le territoire de St Marcel. Les liaisons secondaires permettant de rejoindre les hameaux ainsi que les communes voisines sont des voies communales ou communautaires complétées par des chemins ruraux.

Le noeud autoroutier le plus proche est celui des Echets, à 20 kms (au Sud).

- à l'échelle du bourg

Le bourg est desservi directement par la RN83 qui supporte un trafic interdépartemental voire national et international. La desserte du bourg cotoie la "grande" circulation, ce qui engendre des dysfonctionnements. Les automobilistes habitants quittent la RN83 pour rejoindre les voies latérales, ce qui ralentit la "grande" circulation. Parallèlement l'importance du trafic entraîne une gêne importante pour les riverains, essentiellement due au bruit et à la coupure qu'engendre cette voie au sein du bourg. La traversée du bourg est plus marquée comme un axe routier de grande circulation que comme une traversée de bourg. Cette double fonction de la voie entraîne une confusion qui doit être dépassée. Pour la sécurité et pour le bien-être des habitants, il s'agit de requalifier cette voie comme une desserte de bourg, en faisant clairement apparaître une ambiance urbaine dans les aménagements, et d'atténuer l'effet de coupure entre les deux parties du bourg.

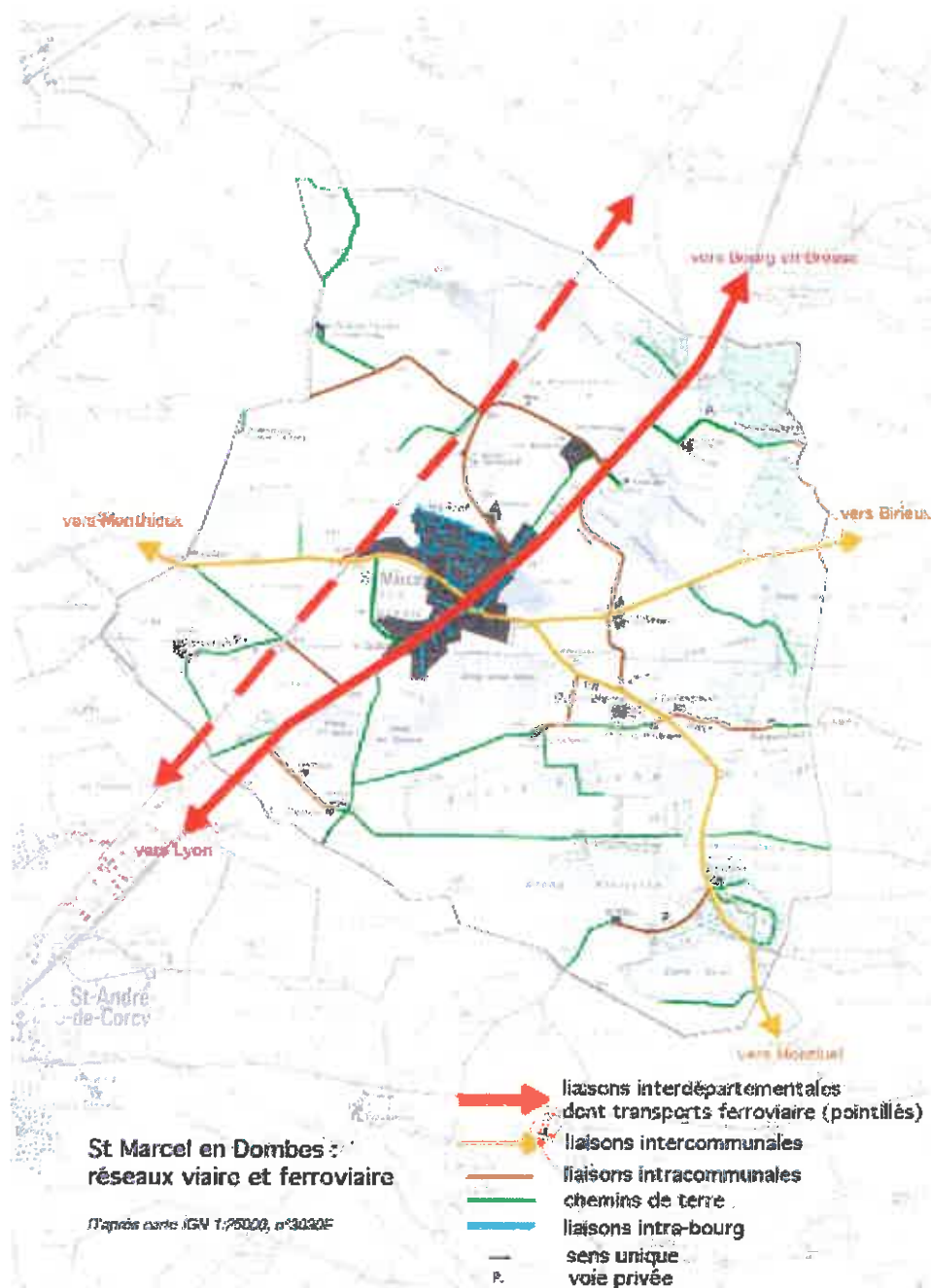
Les voies secondaires qui desservent les habitations sont en revanche calmes et peu fréquentées. Les voies desservant les habitations se terminent souvent en impasses, ce qui limite la circulation à l'accès aux habitations riveraines. L'extrémité des impasses est élargie et fait office de parking.

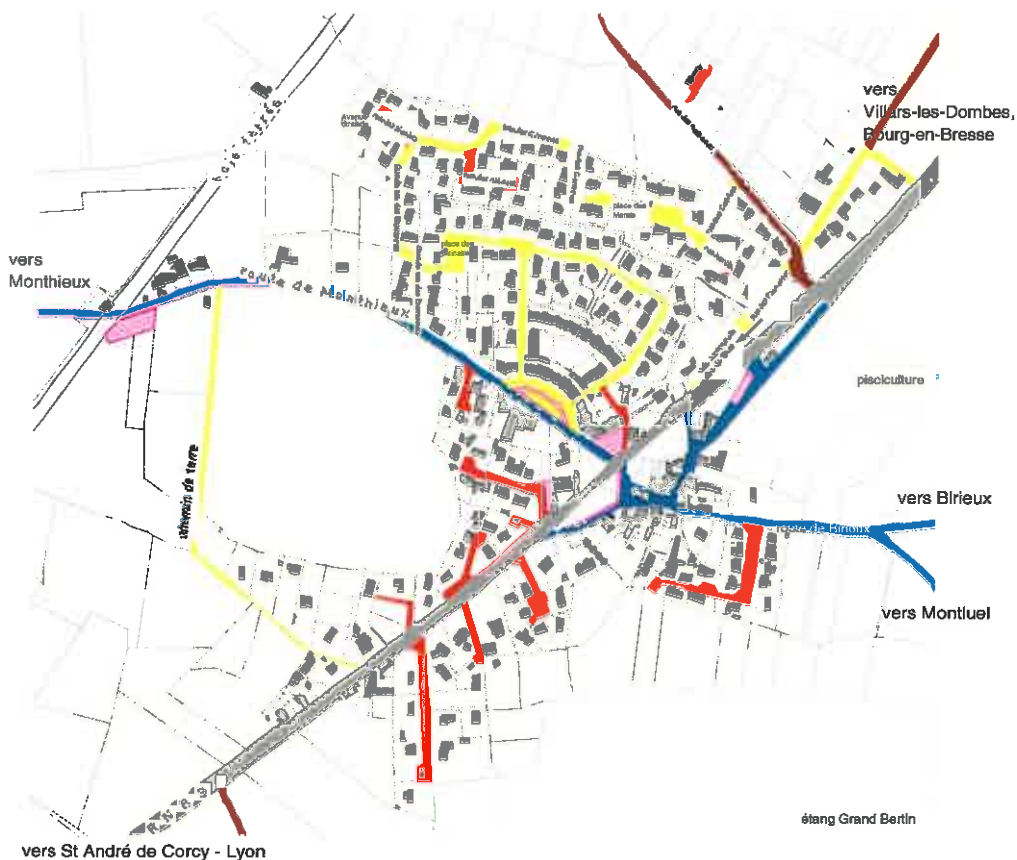
Accidentologie

St-Marcel est particulièrement victime des accidents de la route et fait partie des communes de la Dombes les plus touchées. Entre janvier 1997 et août 2002, on dénombre 13 accidents corporels et 10 blessés graves (données issues du "Porter à connaissance du Préfet", DDE). Généralement les personnes impliquées ne sont pas les habitants de St Marcel mais des automobilistes traversant la commune.

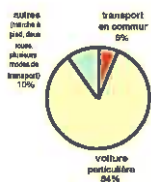
Plus de 46% des accidents se déroulent en agglomération, mais parmi ceux ayant entraîné des blessures graves, seuls 3 sur 10 se sont déroulés en agglomération.

Il apparaît donc important de réfléchir à des aménagements permettant de ralentir la vitesse des automobilistes, que ce soit au sein du bourg ou à l'extérieur.





St Marcel en Dombes, bourg: Réseau viare et stationnement



Modes de transport domicile - travail
(D'après www.recensement.insee.fr/RP99)

Stationnement

L'offre de places de stationnement dans le centre-bourg est satisfaisante :

- places en épi à côté de l'église et le long de la rue à côté de l'espace vert ;
- parking des commerces de la ZAC des Tamaris et places en face de l'école ;
- places en épi à côté de la mairie et le long de la RN83 ;
- places à côté de la salle polyvalente.
- places à proximité de la halte ferroviaire. A noter que la voie ferrée, bien utilisée, sera amenée à se dévélopper (projet de doublement de la ligne).

Réseau ferroviaire

St Marcel est desservie par la liaison ferroviaire Lyon-Bourg. La halte ferroviaire se situe sur la route de Monthieux, à 600 m à l'Ouest du centre-bourg.

Cette halte ne dispose pas d'un guichet, mais permet aux nombreux marcellinois travaillant dans les villes proches de se rendre sur leurs lieux de travail grâce à un moyen sûr et évitant les contraintes des embouteillages aux heures de pointe. Etant donné que 90% de la population active travaille dans une autre commune que St Marcel, cette liaison supporte un trafic important. Les chiffres sur l'ensemble de la ligne Lyon-Bourg sont de 750 à 800 voyageurs quotidiens (jours ouvrables), effectuant à chaque fois un aller-retour.

Aux heures de pointe, la fréquence des liaisons avec Lyon est : un train toutes les demi-heures, et avec Bourg-en-Bresse : un train tous les trois quarts d'heures. Aujourd'hui la voie ferroviaire se limite à une unique voie, et la ligne n'est pas électrifiée.

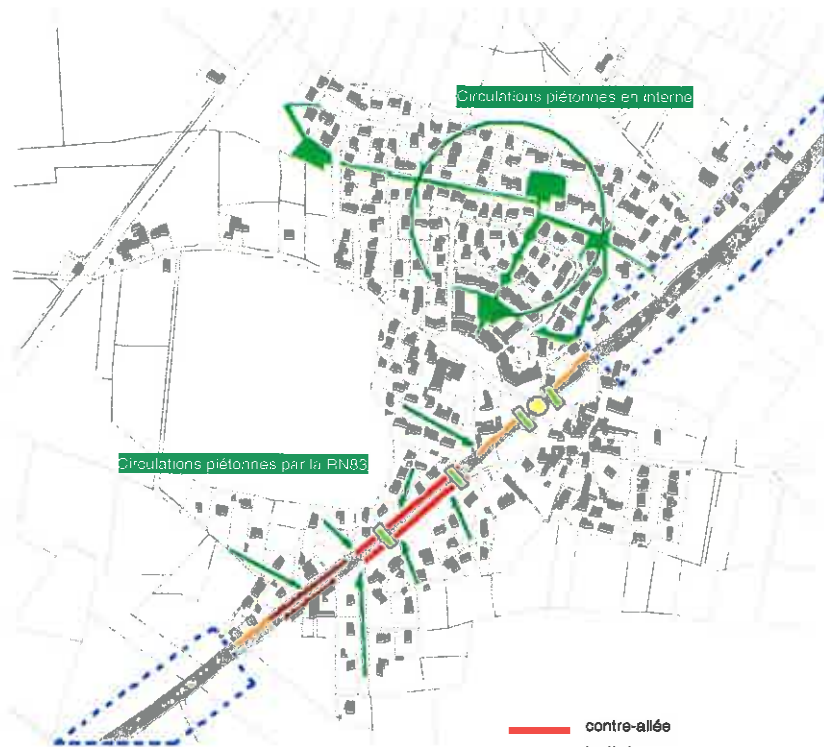
Au regard de la fréquentation qui est en perpétuelle augmentation, un projet est actuellement en cours pour le doublement de cette voie.

Transports scolaires

Il existe un ramassage scolaire pour les destinations suivantes :

- collège de Villars les Dombes ;
- collège de Miribel ;
- lycée de Rilleux la Pape.





St Marcel en Dombes :
RN83, circulation piétonne



Circulation piétonne le long de la RN83 et alentours

Au S-O du centre-bourg, la RN83 présente successivement les aménagements piétons suivants :

(circulation s'effectuant du Sud au Nord)

- **Trottoir à gauche.**

Un trottoir est synonyme d'agglomération, et il marque ici l'entrée dans le bourg, ce qui est renforcé par un bâti aligné directement sur la route.

- **Bords de route goudronnés de chaque côté.**

Cet aménagement est minime dans le sens où il est en continuité directe avec la route .

- **Contre allée de chaque côté.**

Les contre-allées sont séparées de la RN83 par un espace végétal. La différenciation entre espace voiture/espace piéton est bien marquée. La circulation piétonne est plus sécurisante (distance par rapport à la route) et plus agréable (séparation visuelle de la route par des végétaux)

La circulation piétonne est également facilitée par la présence de deux passages piétons.

Au niveau du carrefour central, les trottoirs indiquent l'entrée dans un espace plus urbain. Le feu tricolore et la présence de deux passages piétons (un de chaque côté du carrefour) rend la traversée de la RN83 plus aisée. La densité du bâti reste relativement faible et les bâtiments sont situés en retrait par rapport à la route, ce qui atténue l'impression d'espace urbain.

Au N-E du centre-bourg, le trottoir se poursuit seulement à gauche. A droite, un talus enherbé empêche toute circulation piétonne. Après la première intersection, plus aucun aménagement piéton n'est présent.

Il existe donc une forte différence entre les aménagements piétons au S-O et au N-E du centre.

Cette dichotomie des aménagements piétons de la RN83 peut s'expliquer par le fonctionnement piéton des quartiers environnants.

En effet, la partie N-E de la RN (par rapport au centre-bourg) est bordée par le quartier de la ZAC des Tamaris et des lotissements du Pré Royal et des Brévonnes, qui est sillonné d'un grand nombre de cheminements exclusivement piétons. La circulation piétonne pour aller d'un endroit à un autre dans ce quartier s'effectue par ces chemins qui sont pour la majorité bien entretenus et agréables : au milieu des habitations et des jardins, bien séparés de la circulation automobile. Le chemin le long du canal permet de traverser tout ce quartier, de la RN83 à l'agorospace. Seul le chemin le plus à l'Est, parallèle à la RN83, est moins entretenu et la végétation est plus libre.

En revanche, au Sud du centre-bourg, les lotissements sont structurés autour d'impasses, qui assurent à la fois l'accès automobile et l'accès piéton. La circulation piétonne passe donc par ces impasses reliées à la RN83, d'où des espaces piétons plus conséquents sur cette partie, et notamment la présence de contre-allées.

Ainsi, la circulation piétonne au Nord du centre-bourg a lieu plutôt en retrait par rapport à la RN83, tandis qu'au Sud, elle a lieu directement par la RN83.

Le choix d'aménager le quartier de la ZAC des Tamaris et des lotissements du Pré Royal et des Brévonnes avec des circulations piétonnes en interne correspond à une volonté d'apporter un confort aux habitants, ce qui fonctionne très bien et est très appréciable.

Cela induit par ailleurs un "recul" par rapport à la RN83, et l'absence d'aménagement piéton sur cette partie de la voie laisse penser aux automobilistes qu'ils ne sont pas dans une agglomération, et incite une vitesse supérieure à celle requise dans une agglomération. On peut alors se demander si la présence d'espaces piétons le long de la RN83 à ce niveau serait redondant, ou au contraire complémentaire, avec les cheminements piétons des quartiers voisins.

Par ailleurs, l'absence d'espace piéton au N-E du centre empêche la traversée de la RN83 et accentue l'effet de coupure du bourg ; il s'agit donc de relier les deux parties du bourg séparées par la RN, en facilitant la traversée piétonne de la RN.



Alimentation en eau potable

L'eau potable alimentant St Marcel est prélevée dans la nappe phréatique de la Dombes. Le captage d'eau le plus proche se situe à Monthieux.

L'eau de la nappe phréatique de la Dombes est classée comme "aquifère sensible" par les prélèvements de la MISE (Mission InterServices de l'Eau)

Le syndicat intercommunal des Eaux "Dombes-Saône" dessert St Marcel en eau potable.

L'exploitation des réseaux d'eau potable est assurée par la société SDEI (Société de Distribution d'Eau Intercommunale).

La consommation de la commune est de 45 288 m3 d'eau par an (en 1999). la consommation moyenne par habitant est de 117 litres par jour, chiffre tout-à-fait conforme aux valeurs classiques sur des communes comme St Marcel en Dombes.

Assainissement

Eaux usées

La commune a élaboré son schéma directeur d'assainissement en 2001. Il a été réalisé par la société "SAUNIER environnement".

Le centre aggloméré de la commune est relié au réseau d'assainissement collectif. Le réseau d'eaux usées comporte approximativement un linéaire de 4,2 kms. Depuis 2001, la commune dispose d'une nouvelle station d'épuration dont la capacité en EH (Equivalents habitants) est de 1500.

Les hameaux fonctionnent en assainissement individuel.

Eaux pluviales

Le réseau d'eaux pluviales est séparé du réseau d'eaux usées. Il comprend 5 kms de canalisations et fossés, dont la majorité évacue l'eau récoltée vers le ruisseau de la Brévonnes.

Des dysfonctionnements ont été relevés lors de l'étude menée par SAUNIER environnement :

- L'aval des réseaux (après le bourg) est souvent saturé par temps de pluie ;
- Le bas du lotissement du Pré Royal a été inondé en 1993 ;
- Au lieu-dit "le Breuil" il existe une zone de saturation en période de pluie au niveau de la parcelle 367. Ce point est particulièrement important dans la mesure où cette zone, actuellement agricole, s'insère dans le secteur urbanisé de la commune. Pour une éventuelle urbanisation de cette zone, la création de bassins de rétention est à envisager.

Les solutions retenues par SAUNIER environnement pour palier ces difficultés sont :

- reprofilage des canalisations de la rue de la Brévonne et de la rue des Roseaux et éventuellement aménagements du cours d'eau de la Brévonne.
- mesures strictes de contrôle de l'imperméabilisation des sols et dimensionnement cohérent des ouvrages d'évacuation lors de l'urbanisation éventuelle de la zone du Breuil.

Déchets

La collecte des ordures ménagères (déchets de classe II) s'effectue une fois par semaine (le vendredi). Les ordures sont stockées et traitées à la décharge du Plantay. La compétence des ordures ménagères relève de la communauté de communes Centre Dombes. Le financement est assuré par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

La collecte est assurée par le SIVOM Centre Dombes tandis que le traitement des ordures ménagères est assuré depuis le 1er janvier 2004 par ORGANOM, syndicat mixte regroupant 17 intercommunalités du département de l'Ain (Auparavant le SIVOM Centre Dombes était également en charge de cette tâche).

La décharge du Plantay, qui fonctionne par enfouissement, bénéficie d'une autorisation préfectorale qui lui permet de fonctionner de cette manière jusqu'au 30 juin 2009 ; au-delà de cette date, un autre mode de traitement devra être mis en place. Des recherches sont actuellement en cours à ORGANOM : le traitement des ordures



ménagères s'orientera à priori vers la combustion (incinération, thermolyse, ...) avec valorisation énergétique, ainsi que vers le compostage. Le problème le plus important pour la mise en place d'autres modes de traitement est la recherche d'un site approprié sur une commune qui accepte la présence de la décharge. La décharge du Plantay reçoit 11 000 tonnes de déchets par an, ce qui correspond approximativement à 25 000 EH (Equivalents Habitants). Elle peut supporter une forte augmentation de population, et ORGANOM ne prévoit pas de problème de surcharge d'ici 2009. Après 2009, les tonnages vont fortement diminuer étant donné que la décharge ne recevra plus que les déchets ultimes issus d'autres modes de traitement.

Depuis août 2003, une déchetterie est mise en place à St André de Corcy. Il est possible d'y déposer certains types de déchets valorisables :

- carton, papier ;
- verre ;
- fer ;
- plastique ;
- huiles usagées, dont huiles de vidange ;
- piles usagées ;
- déchets verts, pour les particuliers uniquement.

Le tri sélectif des déchets a été mis en place en janvier 2005.

En ce qui concerne les autres types de déchets, un projet de centre de stockage est en cours pour les déchets de classe III (déchets inertes) sur la commune du Plantay. Il a été mis en service dans le courant de l'année 2004. Les déchets de classe I (déchets toxiques ou dangereux) sont transportés dans le Gars, la Mayenne, la Haute-Saône, ... étant donné qu'il n'existe aucun centre de traitement en Rhône-Alpes.

Finances locales

Les principaux revenus de la commune sont la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de l'Etat et les impôts locaux : Taxe sur le Foncier bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation.

Le passage récent à la Taxe Professionnelle Unique n'aura pas de conséquence sur les revenus communaux, dans la mesure où la commune ne percevait pas de recettes par le biais de cette taxe (pas d'activités le permettant).

Le potentiel fiscal par habitant (qui permet une mesure de la richesse fiscale de la commune) est de 185 euros, ce qui est largement inférieur aux valeurs constatées dans les communes limitrophes (Monthieux : 414 euros/hab. - Lapeyrouse : 476 euros/hab. - Montluel : 540 euros/hab. - Birieux : 633 euros/hab. - Villars les Dombes : 476 euros/hab. - St André de Corcy : 756 euros/hab.)

En ce qui concerne les dépenses, le budget voté en 2003 prévoyait un total de 466 592 euros de dépenses d'investissement, dont 177 981 euros pour l'équipement. L'investissement en 2003 a principalement été consacré à l'acquisition foncière : terrain derrière la mairie (parcelles n°127 ; 436 et 437) et terrain près de la gare (une partie des parcelles 116 et 117).

Le montant de la dette de la commune est de 940 350 euros pour l'année 2004. Elle remboursera cette année 98 230 euros, ce qui peut être assimilée au montant des emprunts que la commune fait chaque année pour assurer les dépenses d'investissement.



Prévisions démographiques et économiques

Prévisions démographiques

L'évolution de la démographie de St Marcel dépend essentiellement de la politique de logement menée par la commune.

Etant donné le peu de logements vacants, la population devrait se stabiliser s'il n'y pas de construction de nouveaux logements.

En revanche, si la tendance à la construction perdure, la commune aura à absorber l'augmentation de population résultante. En effet, la Dombes est une région attractive et la pression foncière est importante. La commune reçoit régulièrement des demandes de logements.

La démographie a augmenté de manière importante ces dernières années ; cela a bouleversé le fonctionnement et la physionomie du village. Par ailleurs les capacités actuelles de la station d'épuration et de l'école ne pourront pas accueillir un grand nombre de nouveaux habitants. Afin d'intégrer les nouveaux habitants, et afin d'arriver à un équilibre entre la population, les capacités des équipements et le paysage de St Marcel, il s'agit aujourd'hui pour St Marcel de stabiliser sa démographie.

Cela se traduira par une maîtrise de l'urbanisation. Sans pour autant stopper toute nouvelle construction, toute nouvelle possibilité de construction devra être envisagée au regard des capacités des équipements, au regard de son influence sur la diversité du logement, et au regard de son influence sur le paysage et l'activité agricole.

Prévisions économiques

Du point de vue économique, la commune de St Marcel dispose de très peu d'activités. En effet les communes voisines proposent une offre fortement concurrentielle qui défavorise les commerces de St Marcel. De plus, l'immense majorité des habitants de St Marcel travaillent à l'extérieur de la commune, ce qui favorise la fréquentation d'autres lieux pour leurs achats et leurs loisirs.

Le risque est que les habitants se tournent de plus en plus vers l'extérieur de la commune, et que les commerces et les emplois existants rencontrent de plus en plus de difficultés.

Sans vouloir créer de nouveaux commerces, ce qui n'est ni nécessaire ni possible au regard de l'offre environnante, il s'agit de favoriser la fréquentation des commerces existants, en recentrant les activités des habitants sur leur commune. La création de nouveaux équipements publics, manquants ou insuffisants, offrirait aux marcellinois de nouvelles possibilités d'activités, leur permettrait de tisser des liens avec leur commune dépassant le simple fait d'habiter. Fréquenter les équipements de leur commune les inciterait à fréquenter également les commerces. Offrir aux habitants des possibilités d'activités permet de lutter contre l'effet de "ville-dortoir". Créer des logements dans le centre, à proximité des commerces, pourrait aussi leur apporter une nouvelle clientèle.

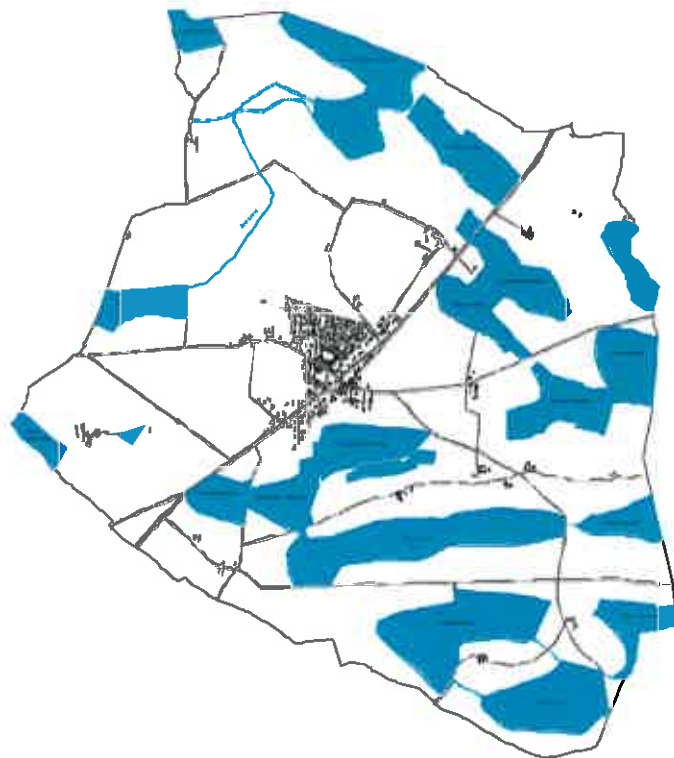
Un des objectifs est donc de recentrer les habitants de St Marcel sur leur commune, dans une logique centripète et non pas centrifuge.

Ensuite, le développement du tourisme est une opportunité économique intéressante pour St Marcel. En effet les potentialités sont importantes : les paysages et la gastronomie de la Dombes bénéficient d'une renommée nationale, et St Marcel se situe dans une zone où il y a très peu de possibilités d'hébergement. La création de chambres d'hôtes ou d'un gîte attireraient des personnes pendant les vacances ainsi que pendant les week end prolongés ; la période creuse pouvant être comblée par des personnes travaillant temporairement en Dombes et ayant besoin d'un logement. De plus, il est possible d'envisager que les agriculteurs et/ou la pisciculture ouvrent leurs établissements au public, pour faire découvrir le fonctionnement et le savoir-faire dombiste.

Par ailleurs, l'ouverture de chemins au public permettrait aux randonneurs de découvrir les paysages et les étangs.

Le développement économique de St Marcel s'envisage aussi dans le développement des activités liées au tourisme, à travers plusieurs possibilités : création de structures d'hébergement, diversification des activités agricoles, ouverture de chemins au public.





St Marcel : étangs



Etang Buyer



Etang Chambre

Environnement : état actuel

L'environnement de St Marcel est intégré à celui de la Dombes ; ce chapitre est en lien direct avec le chapitre "environnement" de la Dombes (traité en première partie du rapport de présentation)

Géomorphologie

St Marcel est implantée sur le plateau de la Dombes, caractérisé par sa couverture morainique recouvrant les marnes de Bresse. Les moraines sont couvertes par une nappe quasi-continue de limons jaunes ocrés, non calcaires, plus ou moins argileux de faciès voisins du loess ou du lehm. A certains endroits (Château blanc, Bayet, Corcelle, Courbon...) figure la moraine rissienne sous sa couverture limoneuse la plus mince. Sous la couverture des moraines, les cailloutis ont une épaisseur de 20 m environ. Ils constituent un aquifère quasi constant, mais de caractéristiques hydrodynamiques encore mal définies. Cet aquifère est considéré comme une réserve d'eau peu vulnérable, à protéger. St Marcel est alimenté par l'aquifère du Sud de la Dombes, le captage d'eau potable le plus proche se trouvant à Monthieux. Le sol est un sol brun lessivé, de nature argilo-siliceuse, et de ce fait très imperméable.

Etangs, cours d'eau

Le territoire de St Marcel en Dombes présente une grande surface d'étangs (environ 205 ha soit 20% du territoire communal). Il existe une forte différence entre le NO et le SE de la commune : les étangs sont nombreux au SE de la RN83 (étangs de Conche, Plateyron, Buyer, Chambre...) tandis qu'ils sont rares au NO de la RN83. De ce côté beaucoup d'étangs ont été asséchés lors de la construction de la voie de chemin de fer au XIXe siècle et n'ont jamais été remis en eau.

St Marcel présente un unique cours d'eau : le ruisseau de la Brévonne, qui prend sa source entre les hameaux de Brochassin et de Georges et qui se jette dans le grand étang de Glareins puis dans la Chalaronne. Le bassin versant hydrologique drainé par la Chalaronne a une superficie de 87 km². La qualité d'eau de la Chalaronne est bonne (classe 1B) de sa source à Villars-les-Dombes, puis se dégrade à l'amont de la confluence avec le Relevant. Cette mauvaise qualité ("hors classe") est due à la présence de la station d'épuration.

Haies

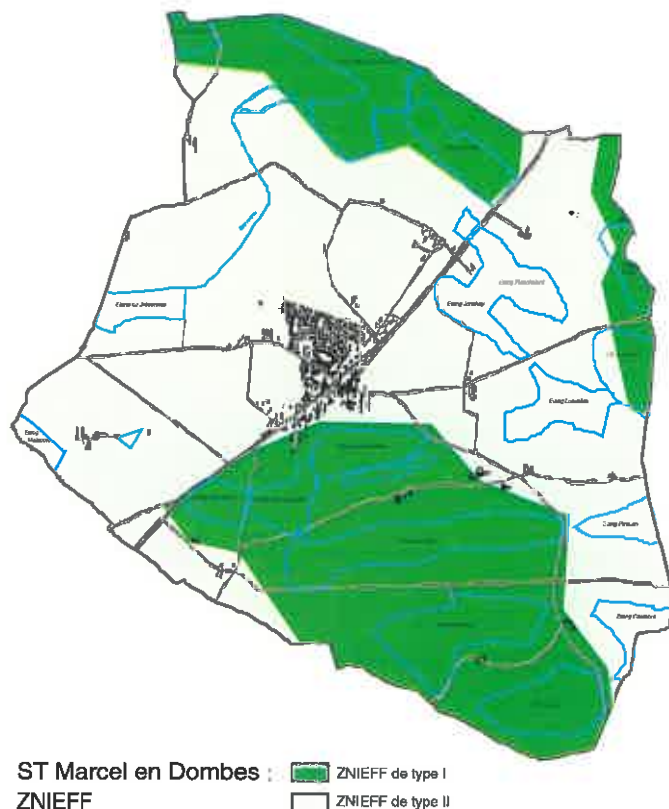
La répartition des haies à St Marcel est similaire à celle des étangs : elles ont quasiment disparues au N-O de la RN83 tandis qu'elles sont relativement préservées dans la partie S-E. Néanmoins St Marcel appartient au Sud de la Dombes qui correspond à une zone qui a été très touchée par le remembrement. De nombreuses haies ont été détruites, ce qui laisse un paysage ouvert qui ne correspond pas à l'identité traditionnelle du paysage dombiste. De plus les haies présentent un intérêt écologique capital dans le sens où elles représentent un habitat pour de nombreux oiseaux. Aujourd'hui la régression des haies a fragilisé les peuplements d'oiseaux du bocage, notamment certaines espèces comme le Bruant proyer, l'Alouette des champs, la Bergeronnette printanière et le Tarier pâtre dont le nombre a considérablement diminué, et dont les espèces sont menacées de disparition. Les Perdrix grises ont quant à elles disparues. L'ensemble de l'écosystème est concerné par la disparition des haies.

Bois, bosquets

Il y a peu de bois sur le territoire de St Marcel, et ceux qui existent se trouvent presque exclusivement du côté S-E de la RN83. Les espèces présentes sont le Chêne pédonculé principalement, l'Erable rouge et quelques épineux.

Les bois sont généralement privés et donc fermés au public. Ils appartiennent à des propriétaires qui les exploitent pour la chasse. L'itinéraire de grande randonnée Zürich - St Jacques de Compostelle passe par St Marcel ; il suit les routes, aucun chemin fréquenté par le public ne se trouve dans les bois, ni même en bordure d'étang ou de parcelle agricole.





La plantation d'essences forestières est réglementée dans le département de l'Ain par l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2002. Toute plantation d'essence forestière (ce qui concerne également les haies et les sujets isolés) est soumise à déclaration préalable au préfet de l'Ain.

L'article 8 stipule que "La distance minimale à laquelle sont soumises les plantations et semis d'essences forestières par rapport aux fonds voisins en nature de pré de fauche, de terre de labour est fixée à 8 mètres, selon les usages locaux établis par la chambre d'agriculture et approuvés par le Conseil Général le 16 février 1987." Néanmoins St-Marcel n'est pas directement concernée par cette réglementation qui vise les zones de montagne, où la forêt fait courir le risque de la fermeture des paysages, et le val de Saône où il s'agit de maîtriser la populiculture (culture de peupliers).

Milieu agricole

Les exploitants ayant leur siège social à St Marcel sont au nombre de trois ; leurs terres représentent 327 ha. Il existe également 344 ha de terres exploitées par d'autres agriculteurs. La gestion du milieu agricole dépasse donc les limites communales et toute action doit s'envisager en partenariat avec ces agriculteurs extérieurs. La superficie agricole totale est de 671 ha soit 58% du territoire communal, qui font partie de l'écosystème dombiste.

Les deux problèmes majeurs rencontrés aujourd'hui qui risquent d'avoir des conséquences sur l'environnement sont :

- la déprise agricole : les agriculteurs sont de moins en moins nombreux et de plus en plus âgés.
- La conversion des prairies de bordure d'étangs en grandes cultures, d'où une pollution de l'eau par les engrais et les pesticides.

Mesures d'inventaire et de protection

(pour plus de précisions se reporter au chapitre "Dombes : Environnement")

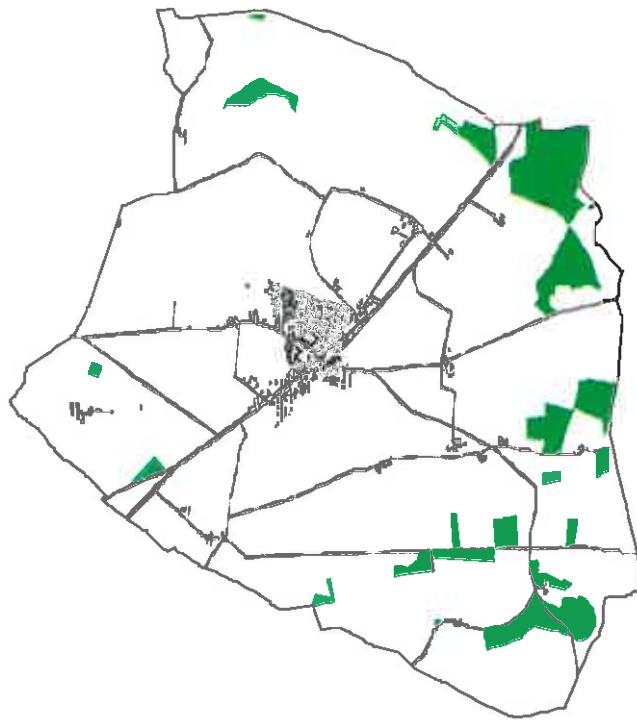
Toute la Dombes est répertoriée comme ZNIEFF de type II ; il ne s'agit donc pas seulement des étangs mais également de leurs alentours, des terres agricoles et des parties urbanisées. D'autre part une partie de la commune de St Marcel est répertoriée comme ZNIEFF de type I, c'est-à-dire présentant un intérêt particulièrement remarquable du point de vue écologique. Il s'agit de l'extrémité NO de la commune près du grand étang de Glareins, de l'extrémité NE de la commune près du grand étang de Birieux, et d'une vaste zone au Sud de St Marcel englobant les étangs du Petit et du Grand Bertin, des Célestins, l'étang de Conche, l'étang Plateyron et l'étang Buyer.

L'inventaire ZNIEFF établi au plan national par le Ministère de l'Environnement n'a pas de portée réglementaire directe. Toutefois, les intérêts scientifiques qu'il recense constituent un enjeu d'environnement. Le rôle des documents d'urbanisme est donc, à ce niveau-là, de mettre en place les mesures nécessaires à la préservation de ces périmètres repérés en tant que ZNIEFF. L'article 3.1 de la loi Paysage du 8 janvier 1993 indique clairement que le PLU "identifie et délimite les (...) sites, éléments de paysage et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre (...) écologique, et définit le cas échéant les prescriptions de nature à assurer leur protection".

Les étangs sont également classés en zones **Natura 2000**. Cet écosystème de la Dombes abrite une faune et une flore importantes et remarquables du fait de la présence d'espèces dont les plus rares sont : *Myosurus minimus*, *Hottonia palustris*, *Crataegus crus-galli*, *Callitriche pedunculata*, *Damasonium alisma*, *Marsilia quadrifolia*, *Peptis portula*, *Azolla filiculoides*, *Polygonum minus* et *Riccia fluitans* (repérés sur la ZNIEFF du Grand étang de Birieux), *Cyperus lichenianus*, *Potentilla supina*, *Cicendia filiformis* et *Typha angustifolia* (repérés sur la ZNIEFF du Grand étang de Glareins). L'écosystème n'est pas dissociable en plusieurs parties : il fonctionne grâce aux interactions entre les étangs, leurs abords, les terrains agricoles voisins et les haies.

La Dombes, et donc St Marcel, est également classée intégralement en **ZICO** (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux). La préservation du milieu naturel est donc également un enjeu important pour la protection des oiseaux. La ZNIEFF du Grand étang de Birieux héberge un tiers de la faune hivernante de la





St Marcel : bois



Haie près du Petit Bayet



Prairie et bois au Grand Bayet

Dombes d'après P. Cordonnier (St Marcel est concernée par une partie de cette ZNIEFF qui s'étend également sur les communes de Birieux, Lapeyrouse, Le Montellier et Villars les Dombes). La Pygargue a été observée en hivernage sur cet étang. De plus cette zone d'étangs présente un intérêt majeur en terme de nidification : le Héron pourpré, la Guifette moustac, les trois espèces de Grèbe, et la plupart des Anatidés susceptibles d'être présents en Dombes, nichent sur ces lieux. Le Grand étang de Glareins est également un des plus intéressants de la Dombes, tant en ce qui concerne la migration et la nidification des oiseaux. Le Vanneau et le Petit Gravelot s'installent souvent sur les rives dégagées des étangs de Conche et de la Tuillière en période de nidification.

En ce qui concerne la protection des oiseaux, St Marcel fait également partie du site recensé comme "**site d'importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau**" (dans le cadre de la directive européenne n°74.409 du 6 avril 1979) et de la liste des zones humides d'intérêt international de la **Convention de Ramsar**.

Risques naturels

La commune ne dispose pas d'un plan d'exposition aux risques.

Il existe cependant une zone qui subit des inondations en cas de forte pluie : il s'agit de la zone de l'ancien étang de Breuil, au niveau de la parcelle n°367 (à proximité des zones urbanisées) et de la partie basse du Pré Royal.

BILAN environnement - ENJEUX

76% du territoire communal de St Marcel en Dombes correspond à des étangs ou à des terrains agricoles. Cet écosystème d'importance, également composé d'un réseau de haies et de bois, abrite de nombreux oiseaux ainsi qu'une grande variété d'espèces liées à l'eau et aux arbres.

Les enjeux majeurs sont :

- **la protection des étangs** : respect du cycle évologie - assec / protection de la qualité des eaux ;
- **la protection des haies** : maintien des haies en place / plantation de nouvelles haies ;
- **la protection de l'agriculture** : préservation des terrains agricoles.



St Marcel en Dombes : Bilan - Enjeux

St Marcel se situe dans la région de la Dombes, aux paysages d'étangs, terre de tradition agricole, piscicole et cynégétique. Cet écosystème original comprend un grand nombre d'espèces d'oiseaux et est recensé par plusieurs dispositifs comme présentant un intérêt écologique et scientifique.

Après une longue histoire rurale et une stabilité démographique, St Marcel en Dombes a connu un essor démographique important dans les années 80 : sa population est passé de 274 en 1982 à 1059 en 1999.

En effet, sa localisation permet à la fois d'habiter "à la campagne" et d'être proche des grandes villes : Lyon est à moins de 30 kms, Bourg en Bresse à moins de 40 kms. Les nouveaux habitants sont des "rurbains", c'est-à-dire des personnes avec un mode de vie urbain et ayant choisi de vivre à St Marcel pour la qualité du cadre de vie.

Les habitants de St Marcel travaillent pour la majorité d'entre eux à l'extérieur de la commune, l'agglomération lyonnaise étant le pôle d'emploi principal.

Les activités sont très limitées sur la commune même de St Marcel : les effectifs agricoles ont fortement diminué parallèlement à une mutation profonde de l'agriculture, les commerces et services sont réduits et les emplois se situent à l'extérieur de la commune.

De plus, la réflexion, notamment en terme de développement économique, se fait à l'échelle de l'intercommunalité, qui a d'ailleurs les compétences dans ce domaine.

ENFIN, LES HABITANTS FRÉQUENTENT PEU LEUR COMMUNE ET SONT D'AVANTAGE TOURNÉS VERS L'EXTÉRIEUR QUE VERS L'INTÉRIEUR DE ST MARCEL. CETTE ATTITUDE CENTRIFUGE EST RÉVÉLATRICE DU FAIT QUE LA RELATION DES PERSONNES AVEC LA COMMUNE SE LIMITE AU SIMPLE FAIT D'HABITER, CE QUI AMOINDRIT LA VIE SOCIALE.

L'ENJEU MAJEUR EST DONC DE FAVORISER LES FACTEURS D'ACTIVITÉS,
NOTAMMENT SOCIAUX, SUR LA COMMUNE.

LE PARTI D'AMÉNAGEMENT SERA ORIENTÉ DANS PLUSIEURS DIRECTIONS, QUI DEVRONT FAVORISER UNE ATTITUDE CENTRIPÈTE DES HABITANTS, EN MÊME TEMPS QU'ELLES CONTRIBUERONT A UN **DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**.



Enjeux - Parti d'aménagement

Le parti d'aménagement est issu des analyses et des réflexions dégagées lors du diagnostic. Il introduit les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

La notion de développement durable peut se décliner en quatre grandes thématiques :

- Solidarité, diversité, équité ;
- Préservation et valorisation des ressources et du milieu ;
- Qualité du paysage et du patrimoine ;
- Réduction des nuisances et des risques.

Il s'agit de répondre aux problématiques que connaît la commune de St Marcel en Dombes, et notamment au besoin de recentrer les habitants de St Marcel sur leur commune, dans une logique de développement durable, à travers les quatre grands thèmes cités :

Préservation et valorisation des ressources et du milieu

- Maîtriser l'urbanisation

En cohérence avec les capacités des équipements publics, notamment la station d'épuration et l'école, il s'agit de limiter l'arrivée massive de nouveaux habitants.

Dispositif réglementaire : le zonage s'applique et notamment le zonage 2AU1 qui permet de maîtriser l'urbanisation à moyen et long terme, avec la nécessité d'un projet d'ensemble.

- Protéger la qualité des eaux des étangs

Afin de limiter la pollution de l'eau des étangs, il s'agit de protéger leurs abords de toute pollution.

Dispositif réglementaire : le zonage implique que les abords des étangs ne soient pas urbanisables.

- Développer les activités touristiques

Dans une logique de durabilité économique, la préservation du milieu "naturel" c'est-à-dire du système traditionnel étangs / agriculture / haies passe par sa mise en valeur. Les potentialités que présentent la commune de St Marcel sont : création d'une structure d'hébergement, agrotourisme, ouverture de chemins privés au public, mise en place d'une signalétique en cohérence avec l'ensemble de la Dombes...

Dispositif réglementaire : le zonage et le règlement s'appliquent : A (autorisation des gîtes ruraux, etc., en lien avec l'activité agricole), Nh (autorisation d'hébergements touristiques) et N (autorisation des ouvrages de découverte pédagogique).

Solidarité, diversité, équité

- Diversification de l'offre de logements

La création éventuelle de nouveaux logements devra poursuivre l'effort de diversification des typologies engagé avec notamment la ZAC des Tamaris. Plus particulièrement, le secteur locatif intermédiaire reste peu représenté, ainsi que l'accession sur des produits collectifs.

Dispositif réglementaire : le zonage et le règlement Ua et Ub autorisent la réalisation d'habitat collectif.

- Réaliser les équipements publics manquants ou insuffisants

Les équipements publics permettent une offre de services démocratique et équitable. La réalisation des équipements publics manquants ou insuffisants contribuera à recentrer les activités des marcellinois sur la commune et à les intégrer davantage à la vie communale.

Dispositif réglementaire : les emplacements réservés du plan de zonage permettront de réaliser ces objectifs.



- Améliorer les espaces publics

Les espaces publics sont les lieux propices à la vie de la commune, ils offrent aux habitants la possibilité de se rencontrer, de se détendre dans un espace extérieur. Ils contribuent également à représenter la commune (facteur d'attractivité, de reconnaissance et d'identification au territoire).

Dispositif réglementaire : les emplacements réservés du plan de zonage permettront de réaliser ces objectifs.

- Favoriser les associations

Les associations créent des activités au sein de la commune et favorisent les échanges entre habitants. La création de locaux, ou la mise à disposition de locaux existants, peut être envisagée, afin de leur donner la possibilité de se réunir, de stocker du matériel, etc.

Qualité du paysage et du patrimoine

- Pérenniser l'agriculture

L'avenir de l'agriculture dombiste peut s'envisager dans la diversification des activités et l'ouverture vers l'agrotourisme notamment. Au delà de cet aspect économique, qui n'est pas le plus déterminant (aujourd'hui, en tant qu'activité économique, l'agriculture dombiste ne se porte pas mal), on ressent le besoin de ré-ancrer culturellement cette activité dans un territoire duquel elle tend à s'éloigner.

Dispositif réglementaire : le classement en zone A des surfaces agricoles contribue à pérenniser l'agriculture.

- Préserver les haies

Les haies existantes peuvent être protégées par différentes mesures. Il est également possible d'encourager la plantation de nouvelles haies, en clôture des maisons d'habitation notamment.

Dispositif réglementaire : le classement en EBC des haies permet de les protéger.

- Assurer l'équilibre des étangs

Afin de garder l'équilibre pêche / chasse nécessaire à l'équilibre des étangs, il s'agit de promouvoir l'activité piscicole. La mise en valeur des poissons et de la gastronomie dombiste doit se perpétuer ; cette gestion de l'image de la Dombes s'organise à l'échelle de la Dombes plutôt qu'à l'échelle de St Marcel.

Dispositif réglementaire : le classement en zones A et N des étangs permet de répondre à cet objectif.

- Renforcer le centre-bourg

Le centre-bourg constitue le cœur de la commune de St Marcel. Il doit donc être repéré en tant que tel. Cela nécessite une réflexion d'ensemble pour sa restructuration. C'est un point focal de ce document d'urbanisme.

Dispositif réglementaire : le zonage Ua permet de répondre à cet objectif, ainsi que la mise en place d'orientations d'aménagement concernant le centre-bourg.

- Protéger le bâti ancien

La bâti ancien est minoritaire (centre-bourg et fermes isolées principalement) et représente un patrimoine historique pour St Marcel. Sa préservation est donc un enjeu primordial dans une démarche d'identification de la commune.

Dispositif réglementaire : la mise en place d'un périmètre où s'applique le permis de démolir permet de protéger le bâti ancien. En zone A, les bâtiments de qualité architecturale sont repérés au titre de l'article L. 123-1-7° et peuvent changer de destination, ce qui permet d'éviter qu'ils ne soient désaffectés.

- Marquer la traversée du bourg par la RN83 comme un espace urbain

L'aménagement des abords de la RN83 doit permettre d'évoluer vers une ambiance plus urbaine, afin que la traversée du centre-bourg soit mieux perçue.

Dispositif réglementaire : dans le centre-bourg, la mise en place d'un polygone d'implantation (zonage Ua) et la mise en place d'orientations d'aménagement (zone 2AU1) impliquant l'alignement des constructions sur la RN83 permettront de lui donner une configuration plus urbaine.



Réduction des nuisances et des risques

- Réduire les nuisances liées à la route nationale (bruit, accidents...)

Ces nuisances sont dues à l'importance du trafic et à la vitesse trop élevée des automobilistes dans le bourg. Il s'agit donc de marquer clairement la traversée du bourg afin de réduire la vitesse, et de développer l'utilisation du train à l'échelle de l'ensemble de la Dombes.

Dispositif réglementaire : le zonage et le règlement Ua, destinés à renforcer le centre-bourg, participeront à la réalisation de cet objectif.

- Favoriser les modes de déplacements alternatifs à l'automobile

Les commerces et les équipements publics sont concentrés dans quatre pôles ; afin de limiter les déplacements automobiles à l'intérieur de la commune, les déplacements piétons et cyclistes peuvent être favorisés, par le renforcement des liaisons piétonnes et par la création de parkings à vélos.

Dispositif réglementaire : l'emplacement réservé V1 et les orientations d'aménagement sur le secteur de la halte ferroviaire favorisent la mise en place de modes de déplacements alternatifs.

- Limiter les risques d'inondations

Certaines parties de la commune subissent parfois des inondations ; l'urbanisation de ces zones doit être limitée et, le cas échéant, des mesures doivent être prises pour éviter ces inondations (possibilités à étudier : rétention à la parcelle, bassin de rétention).

Dispositif réglementaire : Le zonage "espace végétalisé à créer" sur la zone 2AU1 du Breuil, la mise en place d'un étang de rétention dans les orientations d'aménagement de la zone 2AU1 du Breuil, répondent à cet objectif, ainsi que l'étude de zonage pluvial qui impose des dispositifs de rétention dans différents secteurs de la commune.



Influence du parti d'aménagement sur l'environnement

Parti d'aménagement

Conséquences sur l'environnement

PRÉSERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES ET DU MILIEU

- Maîtriser l'urbanisation
- Protéger la qualité des eaux des étangs
- Développer les activités touristiques

Protection des terrains agricoles
Protection des étangs et de l'écosystème dombiste
Mise en valeur des paysages de la Dombes

SOLIDARITÉ, DIVERSITÉ, ÉQUITÉ

- Diversification de l'offre de logement
- Développer les équipements publics
- Améliorer les espaces publics
- Favoriser les associations

sans conséquence directe sur l'environnement
 sans conséquence directe sur l'environnement
 sans conséquence directe sur l'environnement
 sans conséquence directe sur l'environnement

QUALITÉ DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

- Pérenniser l'agriculture
- Préserver les haies
- Assurer l'équilibre des étangs
- Renforcer le centre-bourg
- Protéger le bâti ancien
- Marquer la traversée du bourg par la RN83 comme un espace urbain

Protection de l'agriculture et de l'écosystème dombiste
Protection des haies et de l'écosystème dombiste
Protection des étangs et de l'écosystème dombiste

sans conséquence directe sur l'environnement
 sans conséquence directe sur l'environnement
 sans conséquence directe sur l'environnement

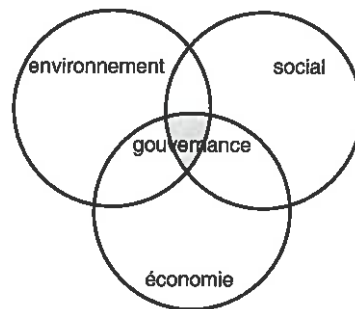
- Réduire les nuisances liées à la RN

RÉDUCTION DES NUISANCES ET DES RISQUES

- Favoriser les modes de déplacements alternatifs à l'automobile
- Limiter les risques d'inondations

Amélioration du milieu sonore
Amélioration de la qualité de l'air

Limitation des facteurs susceptibles de déstabiliser le milieu



Notions-clés du développement durable

Le parti d'aménagement permet donc de protéger l'écosystème dombiste, tout en garantissant la pérennité économique du système : mise en valeur des paysages et de la gastronomie dombiste à des fins touristiques. Par ailleurs le parti d'aménagement comprend des orientations sociales (logement, équipements et espaces publics, associations).

Ces orientations ont été débattues en réunion publique. Les trois pôles du développement durable sont donc réunis : environnement, économie, social, ainsi que l'élément central : gouvernance.

